2/2014
Juin

Bureau de dépôt : Arlon 1 - N° agrégation : P202157

Province de Luxembourg

Service Provincial Social et Santé



Périodique trimestriel
du Service d'Etudes et de
Documentation Sociales de la Province de Luxembourg

CARREFOUR DU SOCIAL

Portrait



Nathalie Heyard
Députée provinciale

Dossier

Le secret professionnel : "Quoi dire et à qui ?"







Études et documentation sociales

www.lureso.be

Le social sur la toile !

- Petite enfance/Jeunesse
- Personne âgée/Handicap
- Emploi/Formation
- Santé/Logement
- Aide sociale/Aide aux familles
- Justice/Citoyenneté

- Le site de référence pour le secteur Social et Santé en province de Luxembourg.
- 1.200 organismes répertoriés.





Edito - Sommaire

Cher lecteur,
Chère lectrice,

Nous voici déjà aux portes de l'été. Pour la plupart d'entre nous, des périodes de repos bien mérité sont au programme de ces prochaines semaines.

Cette parenthèse, propice pour nous ressourcer et recharger nos batteries, permet à chacun d'aborder la rentrée avec une nouvelle énergie pour mener à bien nos différents projets, qu'ils soient professionnels ou personnels.

Mais avant de vous laisser à cette douce quiétude, permettez-moi de vous présenter ce nouveau numéro du Carrefour du Social, le second déjà pour moi, depuis ma prise de fonction en tant que Députée provinciale au sein du Service provincial Social et Santé.

Trois mois de découvertes au cours desquels j'ai pu prendre pleinement conscience de la richesse et de la diversité, tant des services provinciaux que du travail que vous, professionnels de terrain, accomplissez chaque jour au service de la population luxembourgeoise. Afin de faire plus ample connaissance, je vous donne rendez-vous dans la rubrique « Portrait », une façon pour vous de me connaître un peu mieux avant que nos chemins se croisent à l'une ou l'autre occasion !

Dans ce numéro, je vous invite à partir à la rencontre des lauréats de notre appel à projets Parentalité « *Et si être parent, cela s'apprenait* », de beaux projets pour cette première édition, qui prouvent une fois de plus que notre province ne manque pas de dynamisme et d'idées novatrices.

Après un extrait de la journée d'étude organisée par le Service provincial Social et Santé et consacrée au secret professionnel, vous découvrirez le travail réalisé en matière de prévention santé au sein des cuisines de collectivités. Ce numéro vous permettra également de mieux cerner le métier d'ergothérapeute, une profession aux multiples facettes et pouvant trouver sa place dans des secteurs très divers. Une façon peut-être de faire naître quelques vocations à l'heure où nos étudiants vont devoir poser un choix quant à leur orientation professionnelle.

Vous trouverez bien entendu vos rubriques habituelles qui font de ce trimestriel un outil riche en découvertes et informations utiles au quotidien.

Avant de vous quitter et de vous laisser parcourir ce nouveau numéro, je vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre prochain.

Bel été à toutes et tous !

Nathalie HEYARD,

Députée provinciale en charge du
Service provincial Social et Santé

Sommaire

Petite enfance

« Une ardeur d'enfance pour toutes et tous »

Clôture du projet Fonds Social Européen : bilan et perspectives après 7 années d'actions sur le territoire de la province de Luxembourg.

Pour de plus amples renseignements sur le projet, nous vous conseillons la lecture du numéro 44 d'«Une ardeur d'enfance», la revue d'information de l' ASBL Promemploi.

L'objectif du projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » était de promouvoir une offre d'accueil de l'enfance qui réponde aux besoins encore insuffisamment ou pas du tout rencontrés, afin de faciliter la conciliation vie familiale/ vie professionnelle et de renforcer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et entre tous les enfants.
Le partenariat porteur du projet a pris la forme d'une coordination de projets via l'ASBL Promemploi.
Ce partenariat est basé sur 17 partenaires effectifs (10 Communes, 2 CPAS, 4 milieux d'accueil et l'ASBL Promemploi) et 5 partenaires associés (Province de Luxembourg, FOREM, CSEF, IDELUX et ONE).
L'égalité des chances entre les enfants valides et les enfants en situation de handicap a été travaillée en connexion avec le projet « Le Tisserand ».
Le Tisserand est une cellule mobile de soutien à des projets d'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la province de Luxembourg.
Si l'aspect qualitatif et quantitatif du bilan est important, le partenariat a voulu, à travers une enquête à destination de 6.500 ménages utilisateurs de place d'accueil 0-3 ans dans le Luxembourg, mieux comprendre leurs attentes.
Les résultats de cette enquête alimenteront la réflexion conduite actuellement par Promemploi et ses partenaires dans le cadre de la prochaine programmation européenne.

Aperçu des projets sur le terrain
Il est important de préciser que le financement européen est complémentaire à l'effort principal de financement qui provient des partenaires locaux ou des pouvoirs subsidiants belges.
Ceci dit, l'effet d'encouragement est bien réel et donne une image plus concrète et positive de l'action européenne sur le terrain.

- **Aubange** : crèche « Les Canetons » à Athus - 18 places d'accueil.
- **Bastogne** : halte-accueil communale « La Pause Grenadine » - 8 places d'accueil.
- **Bertogne** : maison communale d'accueil de l'enfance « Petit à petit » - 12 places d'accueil.
- **Chiny** : crèche communale «Les P'tits Pinsons» - 24 place d'accueil.
- **Durbuy** : halte-accueil communale « L'Alouette » - 10 places d'accueil.
- **Fauvillers** : co-accueil « Les Fripouilles » - 8 places d'accueil.
- **Gouvy** : Halte-accueil communale « La Cachette Enchantée » - 8 places d'accueil.
- **Léglise** : crèche communale « Cœurs d'enfants » - 24 places d'accueil.
- **Libramont** : halte-accueil communale « Libr'accueil » - 10 places d'accueil.
- **Libramont** : crèche « La Tarentelle » - 25 places d'accueil supplémentaires.
- **Manhay** : halte-accueil communale « Les P'tit Potes » - 7 places d'accueil.
- **Marche-en-Famenne** : halte-accueil « La Récré de Violette » - 10 places d'accueil.
- **Paliseul** : maison communale d'accueil de l'enfance « Les Lutins du Parc » - 18 places d'accueil.
- **Paliseul** : halte-accueil communale « La Halte des Lutins » - 8 places d'accueil.
- **Saint-Léger** : crèche du CPAS « Pas à Pas » - 24 places d'accueil.
- **Vaux-sur-Sûre** : crèche communale « De Câlins à Canailles » - 9 places d'accueil.

Et au niveau emploi ?
58 personnes employées dans les différentes structures (puéricultrices, infirmières, assistantes sociales…) pour un total de 48 ETP.


© Promemploi

Petite enfance

Un projet à découvrir : la crèche communale « De Câlins à Canailles » de Vaux-sur-Sûre

En quoi votre milieu d'accueil contribue-t-il à l'atteinte des priorités transversales du projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » ?
Notre structure a été construite de manière à pouvoir accueillir un enfant porteur d'un handicap, et pouvant aussi accueillir un(e) puériculteur/trice à mobilité réduite. La mixité au niveau du personnel n'est pas atteinte faute d'opportunité.

Quel a été l'usage des fonds FSE ?
L'achat de mobilier (lits, chaises, tables enfants, modules de psychomotricité…).

Le soutien du FSE est-il nécessaire pour poursuivre les projets ?
Oui, il y a un manque criant de places et il y a toujours besoin d'ouvertures de crèches ou de créations de places supplémentaires mais ce n'est pas toujours simple (comptabilités différentes, compréhension difficile et nécessité de cibler plus les petites communes), ce qui renforce la nécessité d'un coordinateur.

Quelles sont les perspectives ?
Il existe une possibilité d'étendre la capacité d'accueil (de 22 à 36 places) car le statut précaire des accueillantes à domicile a tendance à décourager, ce qui diminue le nombre de places d'accueil disponibles.

L'avis de Nathalie HEYARD, Députée provinciale en charge du Service provincial Social et Santé



© Province de Luxembourg

Quel a été le rôle de la Province dans le projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » ?
Un soutien financier et logistique à l' ASBL Promemploi.

Pourquoi la Province s'est-elle engagée dans le projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous » ?
C'était un projet européen très technique et très difficile auquel les Communes seules n'auraient pas pu répondre, ce que Promemploi a permis avec son expertise. Un partenariat a été proposé et une quinzaine de projets locaux se sont intégrés dans ce cadre global.

Le projet répondait-il à un besoin au niveau de la province ?
Très clairement oui. Vu la proximité du Grand-duché de Luxembourg, il y a beaucoup de jeunes ménages qui s'installent et qui ont des difficultés pour trouver des places d'accueil pour leurs enfants.

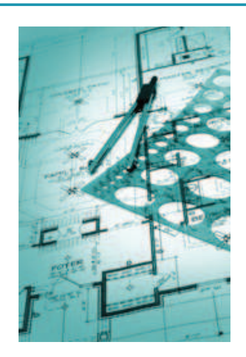
Enquête sur les besoins des familles Luxembourgeoises

Nous ne donnerons ici qu'un bref aperçu des questions posées à 3.370 familles luxembourgeoises avec un taux de réponse particulièrement important de 44% (1.488 réponses).
Nous vous invitons à visiter le site de www.promemploi.be pour découvrir plus en détails cette enquête.
24% des parents ont éprouvé des difficultés à obtenir une place d'accueil pour leur enfant. Les haltes-accueil constituent souvent une planche de salut pour ces familles.
Quand on interroge les parents sur les critères qui ont guidé leur choix, ils citent :
1. *La proximité.*
2. *La qualité de l'accueil.*

Sans surprise, les tarifs sont un critère important pour les familles monoparentales (31%) et aux revenus modestes (25%).
63% des parents sont favorables à des équipes mixtes dans les milieux d'accueil, les hommes ont aujourd'hui leur place dans ce type de métier.
Les parents sont extrêmement satisfaits du milieu d'accueil fréquenté par leur enfant (91%).
Ils sont 90% à considérer que leur participation à la vie du milieu d'accueil a été favorisée.
Si on regroupe les avis donnés par les parents, l'idéal serait un milieu d'accueil pas trop cher (45%), proche de leur domicile et de leur travail (23%), qui ouvre très tôt le matin (37%) et qui ferme tard le soir (51%)…

Logement - Vieillissement

Le programme d'ancrage communal du logement 2014-2016



Le Gouvernement wallon a adopté le programme d'ancrage communal 2014-2016 qui prévoit le financement de la création de 4.354 nouveaux logements publics pour un budget global de 216 millions d'euros sur les trois années.

254 Communes wallonnes ont présenté à l'Administration et à la Société Wallonne du Logement leurs projets en termes de créations de logements pour la période 2014-2016.

Dans l'optique d'encourager les Communes à développer le logement public sur leur territoire, environ 65 % des moyens sont octroyés à celles ne disposant pas encore d'une proportion de 10 % de logements publics.
Environ 25 % du budget est destiné aux Communes ayant déjà dépassé cette proportion et désireuses de se lancer dans des rénovations urbaines ou des revitalisations de quartiers.

Le reste du financement sera utilisé pour des projets novateurs ou visant un public particulier (les personnes âgées, les résidents des habitats permanents…).
70 % des projets financés prévoient la création de logements neufs. Parmi les nouveaux logements, 16 % sont constitués de 4 chambres ou plus afin de faciliter l'accès aux logements publics des familles nombreuses. 400 logements seront des logements passifs, ce qui aura un impact positif direct pour le portefeuille des locataires.

Le Gouvernement wallon a aussi tenu à encourager les Communes désireuses de lancer la création de « Community Land Trust » (CLT), concept qui permet de lutter contre la spéculation immobilière et de valoriser l'accès à la propriété dans une démarche participative. Ces logements permettent à des candidats d'acheter leur bien sans devoir en acquérir le terrain. Le CLT rend donc possible une accession à la propriété facilitée puisque le bien revient moins cher. Une fondation, créée par une Société de Logement de Service Public, reste propriétaire du terrain tandis que le citoyen n'acquiert que les briques qui y sont posées.

Cette formule innovante a séduit les Communes : 130 logements de ce type seront bâtis dans 17 Communes en Wallonie. Un concept qui pourra ainsi faire ses preuves et se développer lors des prochains ancrages communaux.

Contact

Service Public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement,
du Patrimoine et de l'Énergie – DGO 4

Rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 NAMUR
Tél : 081/332 111
Web : http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/

Appel à projets : Bourse "Bien Vieillir" 2014

Cette année encore, à l'initiative du Service provincial Social et Santé, le Collège provincial a marqué son accord pour organiser une nouvelle édition de la Bourse « Bien Vieillir en Province de Luxembourg ».

Cette année, le projet aura pour thème la Culture. Des activités culturelles peuvent être développées pour ou par les aînés. Toutefois, les autres critères de sélection sont toujours d'application, tels que l'adéquation avec la thématique visée, l'aspect innovant et la plus-value sur le terrain, la capacité à toucher le public-cible, la transférabilité du concept ou de la méthodologie du projet, ainsi que l'originalité.

20.000€ sont à la clé !
Les formulaires disponibles à l'adresse ci-dessous doivent être rentrés à l'Administration provinciale au plus tard le 29 août 2014.

Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Bien Vieillir

Square Albert 1er, 1 – 6700 ARLON
Tél : 063/212 751
Email : sp.social@province.luxembourg.be

Croix-Rouge

Sang pour sang donneur !



Pourquoi donner du sang ?
Parce que nous pourrions tous en avoir besoin un jour et que donner son sang peut sauver plusieurs vies ! Ce sang provient uniquement de donneurs et ne se conserve que 42 jours. Il est donc difficile de le stocker durablement. Le Service de la Croix-Rouge doit donc prélever quotidiennement du sang au sein de la population pour que les hôpitaux puissent transfuser les personnes qui en ont besoin.

Qui peut donner son sang ?
Toute personne en bonne santé de plus de 50 kg, âgée entre 18 et 70 ans inclus, peut donner du sang tous les trois mois. Le premier don doit avoir été fait avant le jour du 66ème anniversaire.

Comment se passe un don de sang ?

- Présentez-vous à la collecte de sang muni de votre carte d'identité.
- Il est conseillé de boire de l'eau et d'avoir mangé normalement avant de donner. Evitez d'être à jeun.
- Avant le don, vous serez invité à remplir un questionnaire médical. Puis, un entretien médical déterminera si vous pouvez donner votre sang. Cette entrevue est importante afin d'éviter de faire un don qui pourrait nuire à votre santé ou à celle du receveur.
- Une des infirmières vous installera ensuite sur une civière pour donner votre sang.
- Une collation (boisson et friandise) vous sera offerte après le don.
- Un don dure une dizaine de minutes. Avec l'entretien médical et la collation, il faut compter environ 30 minutes.

Où donner son sang en province de Luxembourg ?

Il existe trois centres de collecte fixes :

1. **Arlon** : Rue du Dispensaire, 1 : ouvert tous les jeudis et vendredis de 15h30 à 19h30.
2. **Bastogne** : Chaussée d'Houffalize : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ainsi que les mercredis de 15h00 à 18h00 et les jeudis de 17h00 à 20h00.
3. **Marche** : Rue du Vivier, 24 à Aye : ouvert tous les mardis de 15h00 à 19h30 et chaque dernier samedi du mois de 9h00 à 12h00.

Vous retrouverez aussi dans la plupart des communes de la province une collecte tous les trimestres.

Plus d'infos sur : www.donneurdesang.be ou au 0800/92.245

Contact



Rue de Stalle, 96
1180 Bruxelles
Tél 02 371 31 11
Fax 02 646 04 39
Email : info.crb@croix-rouge.be
Web : www.croix-rouge.be/contactez-nous

Famille



Nouvelle loi adoptée sur les noms de famille : voici le mode d'emploi

Le Sénat a approuvé la loi sur le nom de l'enfant. Cette loi, qui a clos son parcours parlementaire, prévoit que les parents pourront donner à leur enfant le nom du père, de la mère ou les deux dans l'ordre voulu. S'ils ne font pas de choix ou ne sont pas d'accord, c'est le nom du père qui s'imposera.

"Partout en Europe, le père et la mère peuvent transmettre leur nom de famille à leur enfant, partout, sauf en Belgique et en Italie", a rappelé la Députée Karine LALIEUX.

La loi qui a fait couler beaucoup d'encre est donc votée. Partisans et détracteurs se sont renvoyé leurs arguments, les uns se réjouissant de la liberté de choix, les autres dénonçant les complications et les conflits qu'elle provoquera.

Pour s'y retrouver, voici un mode d'emploi détaillé de cette loi sur les noms de famille, en six cas de figure.

Cas 1 : Père + mère + bébé (né après la loi)

L'enfant portera soit :

– le nom du père ;
– le nom de la mère ;
– le nom du père puis de la mère ;
– le nom de la mère puis du père.

Cas 2 : Père + mère + enfant mineur + bébé (né après la loi)

– Le nouveau-né portera soit le nom du père, soit de la mère, soit le nom composé du père puis de la mère, soit le nom de la mère puis du père.

– L'enfant mineur conserve son nom de famille mais les parents ont un délai d'un an pour lui attribuer le même nom que celui du bébé.

Cas 3 : Père + mère + 1 enfant mineur et 1 enfant majeur

La majorité de l'un des enfants empêche toute procédure d'uniformisation du ou des noms de famille des autres enfants de la fratrie.

Cas 4 : Père + mère + enfant + enfant à naître plus d'un an après l'entrée en vigueur de la loi

Le premier enfant portera soit le nom du père, soit de la mère, soit du père puis de la mère, soit de la mère puis du père.

Les futurs enfants du couple devront porter le ou les même(s) nom(s).

Cas 5 : Père + mère + enfant de 10 ans

Les parents bénéficient d'un délai d'un an pour changer le nom de leur enfant (nom du père, de la mère, du père puis de la mère, de la mère puis du père).

Cas 6 : Père + mère + enfants + petits enfants

Les enfants des générations suivantes porteront un nom issu des combinaisons précédentes. Aucune prévalence n'est prévue.

Ce qui a également changé depuis le 1er avril 2014…

1. Emploi

Le bonus à l'emploi fiscal passe de 8,95 % à 14,4 %. Le crédit d'impôt « bonus à l'emploi » est une diminution des impôts pour les travailleurs à bas salaires qui ont droit à un bonus à l'emploi social, c'est-à-dire une réduction des cotisations ONSS personnelles. Ce changement propose aussi un bonus qui permet de payer moins de charges sociales pour les travailleurs touchant jusqu'à 2.385,41 euros brut. Leur salaire net est ainsi plus élevé sans que l'employeur ne doive payer plus.

Par ailleurs, les travailleurs à temps plein, ouvriers comme employés, les travailleurs à temps partiel licenciés pourront demander à leur employeur d'expliquer par écrit les raisons de ce licenciement. Si celui-ci refuse, il pourra être contraint de s'acquitter de plusieurs semaines de salaire.

2. Économie

Le changement concerne la dispense de la TVA. Les associations et les petites entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 15.000 euros annuels ne seront plus soumises à la TVA.

3. N'oubliez plus le code IBAN !

Les virements et domiciliations en Belgique se feront via SEPA, le système de paiement uniforme européen. La norme SEPA est davantage visible dans le formulaire de virement avec un numéro de compte IBAN plus long et éventuellement un code BIC.

4. En réflexion… Le permis de conduire retiré en cas de non-paiement de pensions alimentaires

Un texte a été approuvé en Commission de la Chambre. À partir de cet été, les Juges pourront retirer le permis de conduire des parents qui refusent de s'acquitter d'une pension alimentaire. La durée du retrait de permis n'a pas encore été déterminée. Elle sera sans doute liée aux montants en souffrance.

La proposition circule depuis des années. En 2008, déjà, le Service des créances alimentaires (Secal) avait essayé d'introduire cette possibilité. L'an dernier, le montant total de créances alimentaires non payées s'est élevé à 280 millions, dont 74 millions ont pu être recouvrés grâce au Secal.

Les CPAS et la Ligue des Familles restent fermement opposés au lien pension alimentaire-permis de conduire, réforme qu'ils jugent trop stricte et peu constructive. Malgré tout, de nombreuses familles connaissent des difficultés financières parce que la personne qui doit payer la pension alimentaire ne le fait pas.

Égalité des chances

Les lauréats de l'appel à projets « Et si être parent, ça s'apprenait ? » sont connus



L'idée de cet appel à projets était d'aider les jeunes et de soutenir les familles en objectivant la mission à destination des parents, souvent désarmés, démunis voire, selon la société, démissionnaires face à l'incompréhension de situations de violence des adolescents d'aujourd'hui.

Sans tomber naïvement dans les stéréotypes liés aux jeunes, tout parent (et donc toute famille : monoparentale, homosexuelle, recomposée, etc.) a le droit aujourd'hui d'être armé pour exercer au mieux son métier de parent. Sous le slogan, « Et si être parent, ça s'apprenait ? », le Service provincial Social et Santé a donc lancé un appel à projets dans ce sens, pour mieux rencontrer les demandes du terrain.

Le Jury « Parentalité » était composé de la manière suivante :

- **Mme Nathalie HEYARD**, Députée provinciale responsable du Service provincial Social et Santé de la Province de Luxembourg ;
- **Mme Patricia STEIFER**, Première Directrice ff du Service provincial Social et Santé ;
- **Docteur Yasmine SALMON**, Psychiatre, Service de Santé Mentale de la Province de Luxembourg ;
- **Mme Céline LEFEBVRE**, Chef de Division ff au Service provincial Social et Santé ;
- **Mme Lydia POLOME**, Agent du Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) ;
- **Mme Annick MELCHIOR**, Agent de l'Observatoire de la Santé ;
- **Mme Isabelle GUILLAUME**, Responsable départementale des Relais éducatifs « Parents-Enfants » émanant du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Voici les lauréats 2014 choisis par ce Jury:

- **1er lauréat :** « L'Archée » à Libramont
  « ENCRA, 12 et 18 ans, auteur et victime de cyber harcèlement »

  Montant : **10.000 €.**

- **2ème lauréat :** L'AMO « L'Etincelle » à Vielsalm
  « Place négociée des beaux-parents »

  Montant : **8.000 €.**

- **3ème lauréat :** « Une école pour tous » à Libramont
  « Chouettes Parents, confiance et plaisir partagés »

  Montant : **2.000 €.**

Nous vous donnerons des nouvelles et des détails de ces trois projets prochainement.



Contact

Province de Luxembourg
Service provincial Social et Santé
Égalité des Chances

Square Albert 1er, 1 – 6700 ARLON
Tél : 063/212 213 – 212 229
Email : sp.social@province.luxembourg.be

De nouveaux outils pour lutter contre le surendettement

Depuis fin avril 2014, un volet destiné aux professionnels de la médiation de dettes est accessible sur le « Portail surendettement » de la Wallonie. Il vient compléter le volet qui avait été spécifiquement conçu pour informer toute personne recherchant des renseignements à propos de la gestion d'un budget familial, des dettes qu'il peut comporter et d'une éventuelle situation de surendettement.

Le nouveau volet s'adresse aux travailleurs sociaux et aux juristes employés par les services de médiation de dettes agréés par la Wallonie, aux avocats travaillant pour ces services mais aussi à l'ensemble des autres catégories de médiateurs de dettes, qu'il s'agisse d'avocats, de notaires, d'huissiers de justice ou de mandataires de justice, ainsi qu'à tout professionnel actif dans la lutte contre le surendettement ou la prévention de ce phénomène ou intéressé par ces matières.

Le nouveau volet se structure autour de six rubriques :

1. **Cadre institutionnel** : présentation et définition de la médiation de dettes et de la manière dont la Wallonie l'a organisée.
2. **Procédures et méthodes** : énumération des solutions qui s'offrent aux professionnels confrontés à des situations d'endettement problématique ou de surendettement.
3. **Informations approfondies** : synthèse de l'information de base concernant les obligations qu'un sujet de droit peut avoir à assumer, ainsi que la manière dont certaines situations particulières et leurs suites sont organisées juridiquement, telles que la filiation, les incapacités juridiques, le mariage, la cohabitation, le décès. Ce résumé rappelle les bases et présente de manière détaillée les obligations provenant d'un contrat, les obligations non contractuelles, les obligations nées du statut des personnes.
4. **Glossaire**
5. **Liens**
6. **Outils :** exemples : instruments de calcul, modèles d'acte ou aides-mémoire.



Crédit à la consommation : réforme de la loi

En matière de crédit à la consommation, la mise en œuvre d'une **réforme de la loi** annoncée est attendue avec impatience.
Le Ministre fédéral en charge de la Protection à la consommation estime en effet qu'il faut davantage protéger le consommateur contre le surendettement.
Des règles devraient donc être prochainement adoptées pour diminuer le nombre de personnes mal informées avant de souscrire un crédit et se retrouvant dans des situations inextricables en raison d'un endettement excessif.
Une série d'adaptations en matière de promotion, de vente, d'octroi du crédit et de contrôle ont donc été rassemblées dans un avant-projet de loi, approuvé en deuxième lecture par le Conseil des Ministres le 21 février dernier et déposé à la Chambre début mars.

Par l'intermédiaire du Groupe Action Surendettement, nous ne manquerons pas, bien entendu, de vous tenir au courant de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, qui prendront place dans le **nouveau Code de Droit économique**.

Ce nouveau Code, un véritable travail de titan, harmonise et modernise la législation économique existante, mais contient aussi de nombreuses nouveautés.
Le Code de Droit économique se compose de 18 livres, chacun traitant une matière spécifique.
Le droit existant n'a pas seulement été codifié, de nombreuses nouveautés ont également été introduites.
Voici les principales adaptations :

- le recours collectif ;
- une meilleure protection de la concurrence ;
- une plus grande protection du consommateur ;
- un service de médiation pour les litiges de consommation ;
- une adaptation des méthodes de contrôle et sanctions de l'Inspection économique ;
- un organe central de concertation ;
- une extension des fonctions de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) ;
- des modifications de la loi relative aux droits d'auteur.

Pour ceux que le sujet intéresse, le SPF Économie a publié un numéro spécial du Carrefour de l'Economie, le magazine électronique du SPF Économie, consacré au Code de Droit économique :
http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/carrefour/carrefour_2014-03.jsp

Année 2013 : plus de crédits et encore plus de surendettés

On note une légère reprise du crédit à la consommation pour 2013, alors qu'en 2012 tous les types de contrats de crédit enregistraient une diminution du nombre de nouveaux contrats.
Hormis les ventes à tempérament, dont la baisse semble structurelle et les prêts hypothécaires, dont la production en 2013 a chuté de 8,24 % (avec 294.785 unités), le nombre de nouveaux crédits enregistrés dans la Centrale a évolué de 9,11 % par rapport à 2012 (avec 1,4 million d'unités). Quelque 511.000 nouveaux prêts à tempérament ont été enregistrés, soit 6,39 % de plus qu'en 2012 ; 538.038 nouvelles ouvertures de crédit (+ 6,32 %).
Il est à noter que 155.696 nouveaux défauts de paiement ont été enregistrés en 2013, avec une augmentation des arriérés de paiement de 5,7 % pour les crédits à la consommation et de 4,9 % pour les prêts à tempérament.
Le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale est de 341.416 personnes à la fin 2013. Un chiffre en augmentation de 22,18 % depuis 2007.
Toujours fin 2013, 107.103 Belges étaient en cours de RCD, soit un peu plus de 1 % de la population belge (sans tenir compte des impacts sur la famille).
Une étude plus complète réalisée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement peut être consultée à l'adresse suivante :
http://www.observatoire-credit.be/images/stories/docs/ccp-2013_14_02_14_2.pdf

Contact :

Groupe Action Surendettement
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél. : 063/602 086
Fax : 063/434 925
Internet : www.gaslux.be
Service juridique : tous les jours de 9h00 à 12h00 par téléphone ou tous les jours par fax, par mail francoise.collin@gaslux.be ou marie-noelle.plumb@gaslux.be
Service prévention : prevention@gaslux.be



La réforme des arrondissements judiciaires – Rencontre avec Mr DILLENBOURG - Création du Tribunal de la Famille

Depuis le 1er avril 2014, la loi du 01/12/2013 réorganise les arrondissements judiciaires qui seront au nombre de 12 en Belgique. Ils sont délimités sur la base des territoires provinciaux.
Monsieur DILLENBOURG a prêté serment le 14 mai 2014 en tant que Procureur du Roi du Luxembourg.
Pour la province de Luxembourg, Monsieur DILLENBOURG est le « Chef de corps » de tout le Parquet au sein du Tribunal de Première instance qui couvre les 3 divisions d'Arlon, de Marche-en-Famenne et de Neufchâteau. Avec Luc LAMBRECHT qui présidera le Grand Tribunal de Première instance du Luxembourg, il va endosser de nouvelles fonctions de management.

Les objectifs de la réforme

Celle-ci vise une meilleure gestion, une plus grande efficacité de la justice ainsi qu'une plus grande proximité avec le citoyen.
La mobilité des magistrats permettra une plus grande souplesse dans l'organisation du travail.
Le nouveau fonctionnement permettra également une spécialisation des magistrats.



Ce que ça va changer pour le citoyen

L'amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire par la souplesse dans la gestion du personnel et la spécialisation des magistrats dans certaines matières sera profitable pour le justiciable. Jusqu'ici, 6 ou 7 magistrats étaient attachés à un Parquet. Lorsque l'un(e) d'eux était en maladie pour une longue durée, la charge de travail était répartie sur ses 5 ou 6 autres collègues. A présent, elle sera répartie sur une vingtaine de magistrats.
Autant que faire se peut, le justiciable conservera les lieux d'audience actuels. Certaines matières très spécifiques pourront n'être traitées à l'avenir que dans une des trois divisions.

Monsieur le Procureur provincial, Damien DILLENBOURG

Il aborde sa nouvelle fonction avec enthousiasme mais également avec une pointe d'appréhension par rapport à l'ampleur du défi. Il lui faudra en effet élaborer une nouvelle culture d'organisation en tenant compte de nombreux facteurs et en restant à l'écoute des besoins du citoyen, des magistrats et du personnel.
Les magistrats vont devoir faire face à une plus grande mobilité lorsque l'organisation du travail l'imposera et/ou la proximité avec le citoyen le justifiera.
Monsieur DILLENBOURG souhaite cependant favoriser la concertation pour la mise en place, au cours des prochains mois, de cette nouvelle organisation.
Des évaluations seront prévues. Celles-ci permettront de corriger le tir s'il y a lieu.
Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des différentes évolutions du secteur judiciaire dans notre province.

Création du Tribunal de la Famille

Après 30 ans de débats, la mise en place d'un Tribunal de la Famille est accueillie comme une réforme majeure de la manière d'aborder le contentieux familial au sens large. Cette réforme aura de très importantes répercussions sur les citoyens confrontés à une difficulté familiale et sur le quotidien des praticiens.

Actuellement, les compétences en matière de contentieux familial sont éparpillées entre plusieurs juridictions : le Juge de Paix, le Tribunal de Première instance, le Tribunal de la Jeunesse sont compétents selon le type de litige et le moment où il survient.

Une rationalisation était indispensable, tant pour l'efficacité de la justice que pour son accessibilité et la compréhension par chacun des mécanismes judiciaires, dans une matière éminemment sensible et personnelle.

La nouvelle Loi, qui entre en vigueur le 1er septembre 2014, crée un Tribunal de la Famille et de la Jeunesse, qui s'insère dans le Tribunal de Première instance. Celui-ci se trouve ainsi réorganisé en trois ou quatre sections:

a) Le Tribunal civil
b) Le Tribunal correctionnel
c) Le Tribunal de la Famille et de la Jeunesse
d) Le Tribunal de l'Application des peines, si l'arrondissement judiciaire est le siège d'une Cour d'Appel.

Le Tribunal de la Famille et de la Jeunesse comprend lui-même trois types de chambres:
a) Les Chambres de la Famille
b) Les Chambres de la Jeunesse
c) Les Chambres de Règlement à l'amiable.



Prime provinciale de 80€ en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

- à destination des jeunes de 5 à 17 ans
- pour l'inscription de l'année à un club sportif affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- sous certaines conditions financières et sociales









Service provincial de la Culture, Accompagnement, Enseignement et Formation - Département Animation et Diffusion culturelles - Lecture publique - Sport

Règlement et formulaires à télécharger sur :

www.province.luxembourg.be

ou sur simple demande au

063/21.22.35

Epiceries sociales : entre économie sociale et aide alimentaire



La Belgique francophone compte à ce jour 51 épiceries sociales dont 9 en province de Luxembourg (Barvaux, Bertrix, Arlon, La Roche, Longlier, Nassogne, Tenneville, Vielsalm et Bastogne).

Etat des lieux et objectifs des épiceries sociales (1)

Les épiceries sociales wallonnes et bruxelloises peuvent se répartir en trois grandes catégories :

- créées et financées par des CPAS (24%),
- réseau de la Croix-Rouge (49%),
- initiatives sous forme d'ASBL (27%).

La demande pour l'aide alimentaire est en croissance constante (+ 10% ces deux dernières années, indique la Croix-Rouge) et l'offre reste pour le moment bien en-dessous de la demande.

Les épiceries sociales font partie de ce qu'on appelle l'aide alimentaire, un secteur plus vaste qui comprend aussi toutes les associations qui distribuent des colis alimentaires ou les restaurants sociaux qui proposent des repas gratuits ou à prix très bas (comme les Restos du Cœur). Les épiceries sociales se distinguent des deux autres acteurs (colis et restaurant) par le fait qu'elles donnent la possibilité aux usagers de choisir eux-mêmes les aliments qu'ils souhaitent consommer. Elles demandent aussi une contribution financière en échange des aliments, certes faible mais toutefois non-négligeable pour les personnes qui peuvent accéder à ce service.

Leur objectif : offrir une solution de dépannage, un coup de pouce, pas une aide continue. L'accès à l'épicerie est d'ailleurs limité dans le temps, sauf exceptions. Il est octroyé pour des périodes de 3 à 24 mois renouvelables, en fonction de la situation de chaque client. Les montants d'achats qu'ils peuvent y effectuer sont, dans la majorité des cas, plafonnés.

Les clients des épiceries sociales varient fort de l'une à l'autre. Mais de manière générale, les bénéficiaires sont envoyés par les CPAS ou par des associations partenaires, lorsqu'ils se retrouvent dans des situations de surendettement, de rupture familiale ou de perte d'emploi.

Plus qu'une épicerie…

C'est un lieu de partage, de convivialité, de création de lien social. Plusieurs d'entre elles proposent un endroit pour que les enfants puissent jouer ensemble pendant que les parents font leurs courses. Cela permet à ces derniers de discuter en toute sérénité avec un assistant social, un travailleur, un bénévole, un autre client. L'étude menée en 2010 par Crédal (coopérative de financement alternatif) montre bien que l'épicerie sociale est vue par les organisations qui les gèrent comme un outil important pour atteindre une série d'objectifs : prévention autour de la santé et de l'alimentation, meilleure gestion du budget mensuel et suivi global des personnes, écoute, etc…

L'épicerie sociale devient aussi parfois, pour les bénéficiaires, un endroit de travail ou de formation. Certaines épiceries ont, en effet, associé au projet d'aide alimentaire une finalité d'insertion socioprofessionnelle et ont, dans ce cadre, demandé une reconnaissance spécifique aux pouvoirs publics. La majorité des épiceries sociales portées par les CPAS wallons sont agréées comme IDESS (Initiatives de Développement de l'Emploi dans le secteur des Services de proximité à finalité Sociale).

Quand épiceries sociales et économie sociale se rencontrent

Si les épiceries sociales peuvent être des lieux de formation et d'emploi pour des personnes éloignées de l'emploi, elles peuvent être porteuses de projets d'économie sociale, de plus-values sociales et économiques.

Récemment, l'Entreprise de Formation par le Travail « Apides » du Brabant wallon a contacté la Croix-Rouge pour lancer un projet pilote avec trois épiceries sociales de la province (Neufchâteau, Bertrix et La Roche). Concrètement, Apides regroupe les achats des épiceries sociales, trie et étiquette les produits pour les acheminer vers celles-ci.

Une manière de professionnaliser le service tout en gardant la dynamique bénévole très intéressante dans ce type de projet.

Retrouvez la liste des épiceries sociales sur **www.lureso.be**



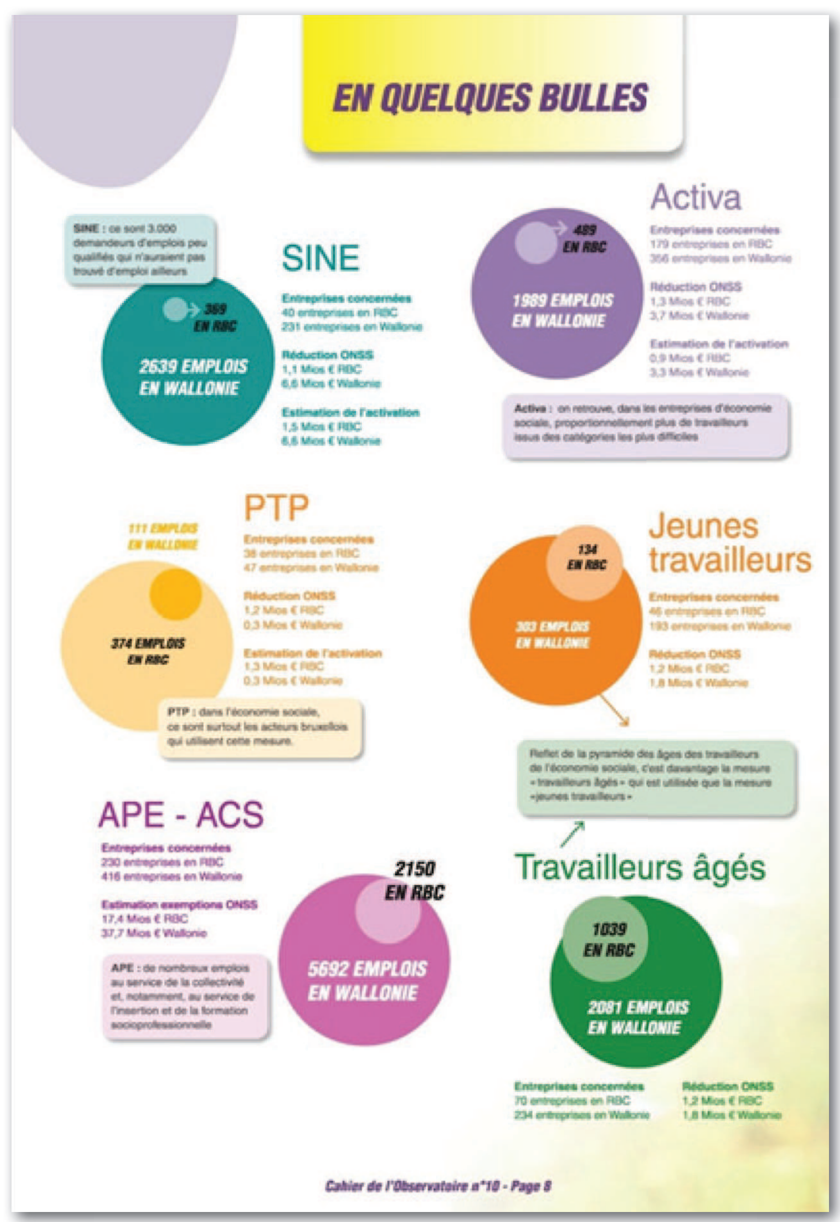
1 Source : SAWB – analyse 2012

A lire !

Les cahiers de l'Observatoire de l'Economie sociale

L'économie sociale face à la régionalisation des aides à l'emploi.

Ce cahier fait le point sur le transfert des compétences en matière d'aides à l'emploi aux Régions dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat. Cette analyse met l'accent sur l'utilisation qu'ont les entreprises d'économie sociale des différents dispositifs et mesures d'aides, tout en présentant de manière globale son évolution. Cela concerne aussi donc tout le secteur social et santé, ainsi que la culture, les sports,…



Disponible en téléchargement sur http://www.observatoire-es.be/etudes/

Contact

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Service provincial Social et Santé
Economie sociale
Square Albert 1er, 1 - 6700 ARLON
Tél. : 063/212 238
Email : sp.social@province.luxembourg.be

Le management associatif : Une matinée pour apprendre à mieux gérer, le 27 mars 2014

Le Service provincial du Volontariat a eu le plaisir de relancer la séance de formation-rencontre «Associ'Actif» à l'attention du secteur associatif, des élus locaux et des membres du personnel communal concernés par la matière. Cette action est menée dans l'ensemble des Provinces wallonnes. Ces formations ont pour but de permettre aux acteurs du secteur associatif de se rencontrer et d'échanger autour de questions auxquelles toutes les associations et structures sont confrontées malgré leur diversité.

La Province de Luxembourg s'est associée, cette année encore, à l'ASBL Besace, pour organiser une nouvelle rencontre, soutenue par Ethias et le Forem, le jeudi 27 mars 2014 dernier de 9h00 à 13h30 au Palais Abbatial à Saint-Hubert.

Afin de répondre aux attentes des participants, deux nouveautés ont été apportées cette année : la possibilité d'assister à deux ateliers sur les trois afin de bénéficier d'une approche plus pointue et le fait que les thèmes ont été plus ciblés afin de répondre en profondeur à chaque thématique.



Les sujets proposés étaient :

- La loi sur le volontariat, par Maître Christophe BOERAEVE, Avocat et auteur de plusieurs ouvrages sur le secteur associatif et Olivier BINET, Licencié en Droit et Notariat.
- Les justifications attendues par l'administration fiscale, les régimes TVA et l'impôt, par Roland ROSOUX, Auditeur général au SPF Finances et Professeur de fiscalité.
- Les aides publiques à l'emploi, par Chantal GERLACHE, Responsable Conseil en recrutement et Conseil en ressources humaines au FOREM.

Au cours de la journée, un brainstorming a été organisé dans chaque groupe pour discuter des besoins et attentes du secteur afin d'y répondre lors des éditions futures.

La Province de Luxembourg, à travers le Service provincial du Volontariat, veut soutenir le monde associatif au sens large et de ce fait, a permis aux participants d'assister à cette matinée gratuitement. Les participants ont également eu l'occasion de renforcer leur réseau durant le diner ambulatoire offert.

Contact

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Service provincial Social et Santé
Volontariat
Square Albert 1er, 1 - 6700 ARLON
Tél. : 063/212 883
E-mail : sp.social@province.luxembourg.be

Entr'Acte - Focus sur les inégalités sociales de santé, le 16 mai 2014

Travailler les inégalités sociales de santé est une stratégie particulière déjà prise en compte par bon nombre de professionnels de terrain en province de Luxembourg. Le Centre Local de Promotion de la Santé provincial a voulu soutenir ce travail en mettant en place une journée spéciale pour s'informer, échanger et s'outiller sur la question : l'Entr'Acte-Focus sur les inégalités sociales de santé.

Ils étaient une quinzaine de professionnels provenant de multiples secteurs des arrondissements de Virton et d'Arlon : Plans de Cohésion Sociale, Aide à la Jeunesse, Province, Mutuelle, médecine scolaire, défense de Droits de l'Homme, etc. Tous ont participé à la réussite de cette première journée qui n'est que le point de départ d'un processus de plus longue durée. Le CLPS Lux entend poursuivre son soutien aux participants et aux acteurs de terrain, désireux de participer à la réduction des inégalités sociales de santé, en termes de formations, d'échanges de pratiques, d'outils, etc.

L'évènement s'est déroulé dans les locaux de la Halle de Han, à Tintigny, qui est aussi acteur dans la réinsertion socioprofessionnelle et donc porteur de projets pour enrayer les inégalités sociales de santé.

Nous avons également accueilli Madame Nathalie HEYARD, Députée provinciale en charge du Service Provincial Social et Santé et Présidente du CLPS Lux. Elle a réaffirmé son intérêt pour que de telles journées aient lieu sur notre territoire et puissent être porteuses de messages vers le Politique.

Coup d'œil sur la journée qui s'est déroulée en 5 temps. Ce fut un programme bien chargé pour tout le monde !



Temps de mise en bouche avec les représentations de la santé…
Chaque participant était invité à nommer trois éléments qui lui font penser à la Santé. D'un mot à l'autre, des catégories ont pu se dégager en quelques déterminants de santé comme le logement, le bien-être au travail, les loisirs, le bien-être physique et mental, les droits et devoirs, la prévention, les soins de santé, l'environnement, etc.
Les échanges ont été renforcés par la présentation du modèle de DAHLGREN et WHITEHEAD qui reprend les dimensions influençant la santé.
Cela a conforté l'idée que les inégalités sociales de santé



doivent être approchées selon différents angles d'où l'intérêt de créer des partenariats sur un même territoire.

Temps dédié à la théorie et aux exemples en province de Luxembourg…
Le CLPS Lux s'est entouré des compétences du Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMILUX) et de l'Observatoire de la Santé de la Province du Luxembourg, qui ont illustré les inégalités sociales de santé en matière de logement, de santé bucco-dentaire et d'autres indicateurs comme la mobilité, l'accessibilité aux soins, la monoparentalité, etc.

A titre d'exemple, la mobilité est source d'inégalités importantes sur notre province lorsqu'il s'agit d'accéder à certains services : notons le temps d'accès pour rejoindre un hôpital, une gare de grande affluence, une école secondaire ou un hypermarché.

Temps d'échanges fructueux…
Deux questions de départ ont donné le coup d'envoi à l'échange de pratiques de l'après-midi : quels sont les déterminants de santé sur lesquels je travaille? Qu'est-ce qui m'indique que je participe à la réduction des ISS ?

Le tour de table a donc essentiellement porté sur les missions et stratégies de chacun.
L'intérêt a été de les confronter à celles des autres et de se rendre compte de la complémentarité sur le terrain (ou à l'inverse des manques à combler).



Temps pour s'outiller !
Le dernier objectif de la journée était de renforcer les compétences des participants de manière très concrète. A cet effet, des outils étaient soit en libre consultation lors des pauses café, soit présentés lors des ateliers « outils méthodologiques » et « outils pédagogiques ». Un recueil documentaire et d'outils plus fourni a également été remis à chaque participant.



Temps de recul… Et la suite ?
Avant de clôturer la journée, nous en avons profité pour sonder les besoins et attentes des participants en vue d'adapter notre offre de services au plus près de leur réalité de travail.

Nous pouvons dire tout l'intérêt de ces temps de rencontres pour les professionnels car ils sont des lieux pour se sentir conforté dans sa pratique, enrichi par de nouveaux contacts et par les outils mis à disposition…



Le prochain rendez-vous Entr'Acte-Focus ISS- invitera les acteurs du territoire des arrondissements de Bastogne, Marche et Neufchâteau :
le **vendredi 26 septembre au Palais Abbatial de St Hubert**.

Clôture du Girls day, Boys day

Le projet Girls day, Boys day a pour objectif de faire découvrir aux filles et aux garçons le monde du travail, en leur présentant des professions atypiques, exercées traditionnellement soit par des hommes soit par des femmes. Il se déroule sous forme d'animations dans les classes et par des rencontres avec des professionnel-le-s qui exercent un métier atypique.

Le 8 mai dernier, les partenaires du Girls day, Boys day et le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg ont clôturé ce projet lors d'une soirée-conférence d'Isabelle COLLET, Maître d'enseignement et de recherche en Sciences de l'éducation de l'Université de Genève sur le thème **« Des garçons immatures et des filles appliquées ? »**. Comment le genre influence les orientations scolaires et professionnelles ?



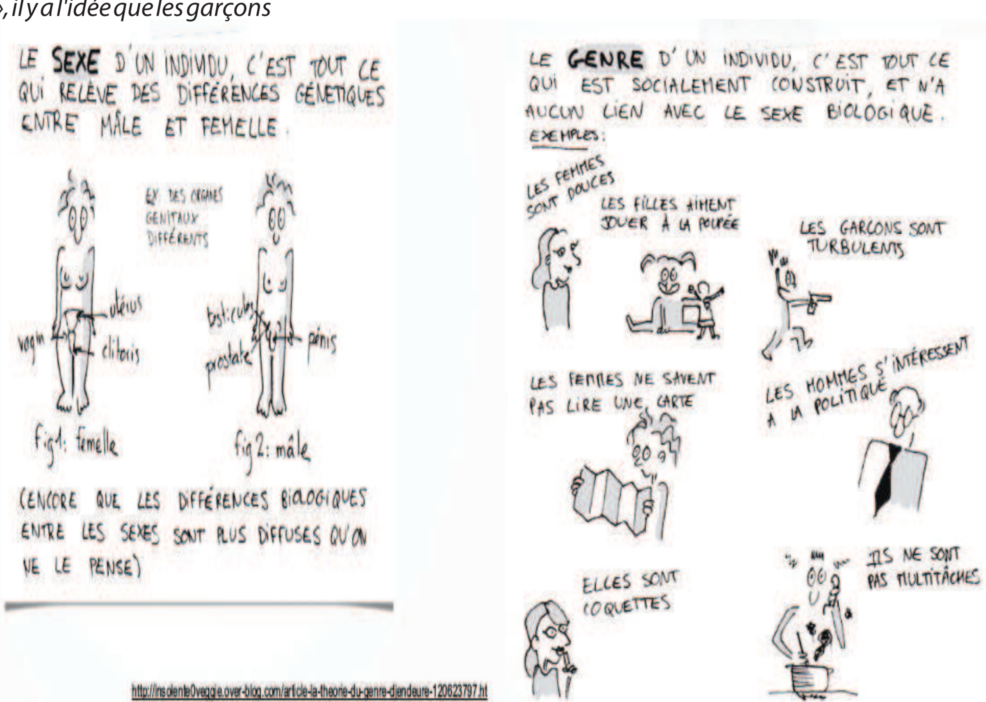
« De manière récurrente, la presse publie des dossiers prétendant affiner nos connaissances sur cette question en relançant la controverse : y a-t-il une nature féminine et une nature masculine ? Et quoi qu'ont pu montrer la biologie moderne ou encore la neurobiologie, des produits de grande distribution nous incitent encore à penser que les hommes viennent de Mars alors que les femmes ne savent pas lire les cartes routières. Parmi ces « normes », il y a l'idée que les garçons seraient encore très immatures au moment de l'orientation. Alors que les filles, plus matures, seraient responsables plus tôt. A défaut d'être imaginatives, elles seraient appliquées et dociles. C'est pour cela qu'elles tireraient plus de bénéfices de l'école... bénéfices qui, par la suite, ne se traduiront pas par une meilleure insertion professionnelle… », témoigne Isabelle COLLET, la conférencière.

En introduction, Madame COLLET invite le public à regarder cette image de Madame Georges CHARPENTIER et ses enfants, Georgette-Berthe et **Paul-Emile-Charles**, huile sur toile, 1878, d'Auguste RENOIR, (1841-1919) et à réfléchir aux pistes qui influenceraient la société quant à la représentation des filles et des garçons.



© The Metropolitan Museum of Art. Dist. RMN-Grand Palais / image of the MMA

Cette conférence avait pour objectif de faire le point sur ces différentes questions : comment les représentations de genre influencent-elles l'orientation scolaire et professionnelle des garçons et des filles ? Les garçons sont-ils réellement plus immatures que les filles ? Peut-on ouvrir les possibles et aider les élèves à faire des choix d'orientation dégagés de l'influence du genre ?



Des nouvelles de la Coordination Accueil Temps Libre

Le **12 mars** dernier à Saint-Hubert, la Coordination ATL, composée de l'ONE, Promemploi, la Province ainsi que des coordinateurs a organisé pour la seconde fois *une soirée à l'attention des mandataires et directeurs-trices généraux-ales sur le thème de « L'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans : un engagement communal ? »* et plus précisément, sur le statut des accueillant-es. Cette soirée a permis de découvrir la brochure « Responsabilités, dominos dynamiques » disponible en ligne sur www.one.be et les résultats de l'enquête sur le statut des accueillant-e-s ATL en province de Luxembourg. Des ateliers participatifs complétaient la soirée :

- Le recrutement des accueillant-e-s ;
- La Commission paritaire 332 ;
- Les régimes particuliers et l'ALE ;
- Les aides à l'emploi.

Une soirée riche en échanges et en partage ! Une troisième soirée devrait être mise sur pied en 2015 vu l'intérêt rencontré : 80 participants dont 20 mandataires et 3 directeurs généraux présents.

Le 19 mai, la onzième réunion plénière de cette Coordination ATL avait lieu à Musson.

Cette réunion a été consacrée principalement à deux thématiques : **l'état des lieux et le DVD « A nous le temps libre ».** La thématique de l'état des lieux n'était forcément pas neuve mais, à nouveau, d'actualité pour une majorité de Communes de la province. Le programme de cette journée était:

- Accueil et introduction à la journée par l'Echevin en charge de l'ATL de Musson.
- Etat des lieux : présentation de la Circulaire du 4 mars 2014 par Gaëtane VAN UYTVANCK, Responsable du Service Accueil extra-scolaire.
- Travail en atelier :
    - A la rencontre des familles, des enfants, des professionnels et quid de la démarche ;
    - De l'état des lieux vers le programme CLE en passant par la CCA.
- Présentation d'un outil sur la qualité de l'air dans le secteur ATL.
- Parcours découverte de la commune de Musson.



© Province de Luxembourg

© Province de Luxembourg

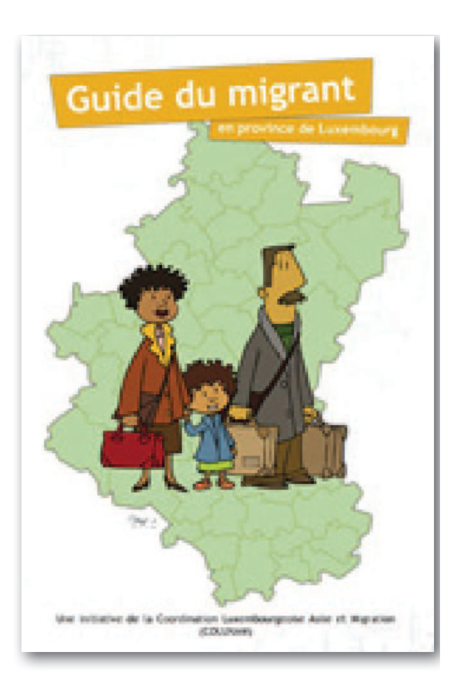
© Province de Luxembourg

Vers un Centre Régional d'Intégration en province de Luxembourg

Historique

L'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère est un processus complexe. Parce qu'il est multiple et qu'il concerne non seulement les populations accueillies, mais aussi celles qui accueillent. Et surtout parce qu'il y a encore autour de cette question, de part et d'autre, bon nombre de préjugés, de craintes et de stéréotypes. En définitive, l'enjeu est bien le vivre ensemble et la cohésion sociale dans une société où chacun trouve sa place.

Si la politique d'accueil est une compétence fédérale, la politique d'intégration, elle, est organisée par la Wallonie. Et plus précisément par un Décret qui vient tout juste d'être remanié. Cette modification va avoir un impact de taille pour la province de Luxembourg : elle ouvre enfin la porte à la création d'un Centre Régional d'Intégration (CRI) sur son territoire. Car jusqu'à présent, il n'y en avait pas. Face à cette réalité, les acteurs associatifs n'ont cessé d'essayer de faire évoluer les choses en se montrant très actifs sur le terrain avec des moyens beaucoup plus limités que ceux des autres provinces.



En 2011, deux associations, le Miroir Vagabond et le Centre des Immigrés Namur-Luxembourg, ont défendu la mise en place d'un projet intermédiaire, baptisé "Structure Régionale d'Intégration (SRI)", et destiné à préparer la création d'un CRI en bonne et due forme en province de Luxembourg. Ce projet pilote a été approuvé par le Cabinet de la Ministre TILLIEUX en juillet 2012 et a pu mener différentes actions de seconde ligne s'apparentant à celles des CRI. Ainsi, les derniers mois de 2012 ont été mis à profit pour dresser un état des lieux de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère en province de Luxembourg, en même temps qu'une série de contacts étaient pris avec les acteurs associatifs locaux. Le projet pilote a également permis de mettre en ligne le Guide du Migrant (www.leguidedumigrant.be) qui reprend les coordonnées de plus de deux cents services actifs dans tous les domaines de la vie courante en les illustrant au moyen de cartes interactives et de liens vers d'autres sites Internet.



Le travail des associations s'est poursuivi tout au long de l'année 2013, pour déboucher au début de l'année 2014 sur la création d'une nouvelle ASBL : le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (CRILUX). Une ASBL qui se veut à l'initiative des acteurs privés et publics de la province et à leur service. Mais au travers de quelles missions ?

Mais qu'est-ce qu'un Centre Régional d'Intégration – CRI ?

Les CRI sont des organes qui développent principalement des missions de deuxième ligne : soutien aux associations et aux pouvoirs locaux autour des activités ayant trait à l'intégration ; mise en réseau des acteurs ; encouragement de la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère et des échanges interculturels ; formation des intervenants de terrain agissant dans le secteur ; récolte de données statistiques ; concertation avec les autres CRI pour développer des outils et des approches communs. La nouvelle mouture du Décret introduit une mission supplémentaire : la mise en œuvre du parcours d'accueil des primo-arrivants.

Un parcours d'accueil qui s'organise en deux phases :

- Une phase obligatoire : il s'agit d'un premier entretien qui se déroule dans un bureau d'accueil et qui comporte une information sur les droits et devoirs, un bilan social et une aide à l'accomplissement des démarches administratives
- Une phase optionnelle : il s'agit de la possibilité de poursuivre le parcours avec une formation en langue française et/ou une formation sur les questions de citoyenneté et/ou une orientation socioprofessionnelle.

Le public visé par ce parcours est défini de manière précise : les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour depuis plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un Etat Membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leur famille. Cette définition est assortie d'une liste d'exemptions pour une série de cas de figure bien précis.

Il est important de souligner le fait que le parcours d'accueil ne constitue qu'une partie des missions des CRI, et surtout que le public visé par le parcours est beaucoup plus restreint que le public visé plus largement par les Centres Régionaux d'Intégration puisque ces derniers s'adressent aussi bien, et ce sans restriction, aux personnes étrangères ou d'origine étrangère qu'à toutes les personnes qui peuvent, de près ou de loin, être concernées par la question de l'intégration.

Perspectives

En province de Luxembourg, le projet pilote de Structure Régionale d'Intégration a permis de poser les jalons du CRILUX, la nouvelle ASBL qui est désormais en attente d'agrément, et surtout de moyens, pour mener à bien ses missions. Un agrément qui donnera au CRILUX une légitimité sur le territoire que le projet pilote n'a actuellement pas, et qui facilitera les relations avec les partenaires publics et privés.

Les enjeux sont nombreux, dans une province à la configuration particulière : superficie relativement importante ; dimension rurale marquée ; problèmes de mobilité ; multiplicité et isolement des interlocuteurs publics (44 Communes) et privés (tissu associatif éclaté sur le territoire) ; besoin très fort de mise en réseau des acteurs ; populations étrangères et d'origine étrangère bien présentes sur le territoire même si réparties un peu partout dans la province ; réalité des travailleurs transfrontaliers dans le sud…



Contact

L'équipe du projet pilote

Coordination
Geneviève DUSAUSOIT et Nicolas CONTOR
Tél. : 0477/818 359
Email : direction.crilux@gmail.com

L'équipe pédagogique

Yasmine PELZER
Chargée de projets Formations / Sensibilisation
Email : portable.ypelzer@miroirvagabond.be

Marie WILLAME
Chargée de projets PLI et Accompagnement d'Initiatives Locales
Email : m.willame.sri@gmail.com

Aline JANSEN
Chargée de projets Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants
Email : a.jansen.sri@gmail.com

Nathalie HEYARD - Députée provinciale en charge du Service provincial Social et Santé


©Province de Luxembourg

Qui êtes-vous ?

Femme de 41 ans, maman de trois garçons, j'ai exercé ma profession dans le secteur social, notamment celui de la jeunesse et j'ai ainsi la chance d'avoir une connaissance de terrain.

Je suis passionnée par tout ce qui touche la jeunesse et par l'émancipation des jeunes ; je suis aussi sensible au monde du handicap en général.

D'un point de vue plus personnel, je suis mordue de photo et de lecture. Je suis une véritable dévoreuse de livres. Je suis une grande utilisatrice de bibliothèque publique. J'adore les livres de suspens, les policiers, … c'est vraiment pour la détente. Les thèmes, c'est cyclique : il m'arrive de lire de nombreux ouvrages sur l'Egypte, ensuite j'aurai une phase sur le Moyen-Age... Je me fais souvent conseiller.

Sinon sur le plan professionnel, j'ai commencé à travailler aux Iris – Fourneau David à Virton, j'ai ensuite été éducatrice de rue à Arlon. Je suis devenue Coordinatrice de l'Accueil Temps Libre, d'abord à Arlon, et après pour la Commune d'Aubange, où j'ai accédé à la fonction de chef de projets du Plan de Cohésion Sociale et Coordinatrice Jeunesse.

Et la politique ?

La politique… Le déclic s'est produit en travaillant pour la Commune d'Aubange. J'ai vraiment apprécié la politique sociale menée et le Bourgmestre de l'époque m'a mis le pied à l'étrier.
En 2006, je me suis présentée pour la première fois aux élections communales à Musson. J'ai eu la chance d'avoir une confiance massive de la part de la population. Élue Echevine d'emblée, j'ai pu m'investir dans mes matières de prédilection (la jeunesse, le sport, l'enfance, l'accueil extrascolaire, l'enseignement, la culture, la santé). J'ai vraiment mené ma tâche avec beaucoup d'enthousiasme. Par exemple, nous avons ouvert 800 places de stage de vacances pour les enfants de la commune. Avant, il n'y avait pas grand-chose. Maintenant, la Commune propose des stages à la ferme, des stages nature ou sportifs…. J'ai vraiment mis en place cette initiative avec ma conscience de maman. L'important pour moi est que les enfants se sentent bien en participant aux stages et que les parents aillent travailler sereinement. Cela répond à un réel besoin. J'ai beaucoup misé sur ça, sur l'encadrement de la jeunesse qui vise un épanouissement et une émancipation.

Par la suite, j'ai été désignée Présidente d'Idélux Finances et d'Idélux Projets Publics. Je suis allée sur le terrain rencontrer les Collèges communaux de la province. Cette expérience m'a apporté une meilleure connaissance de l'économie en province de Luxembourg et de ses besoins.

Enfin, en 2012, j'ai été réélue à la Commune comme Echevine et également comme Conseillère provinciale… et puis me voici aujourd'hui Députée provinciale.

Être une femme en politique, ça apporte quelque chose de différent ?

C'est vrai qu'en politique, nous sommes représentés par une majorité d'hommes. Je ne suis pas du tout féministe mais c'est à nous, les femmes, à nous intéresser à la chose publique. Nous avons aussi un autre regard. C'est important d'avoir des nuances. Je ne suis pas favorable aux quotas féminins en politique, je trouve d'ailleurs ça très peu flatteur. « Il faut trouver une femme », certaines ont pu pour cette raison s'intéresser à la politique, mais je ne suis pas sûre que ça soit le meilleur moyen d'aider à l'émancipation.

Quel regard posez-vous sur vos compétences au niveau provincial ?

Pour démarrer (au mois de mars) dans mes nouvelles fonctions, j'ai rencontré en priorité les Services qui dépendent de mes attributions, ensuite plusieurs ASBL et institutions. Je dois dire que j'ai été impressionnée par le dynamisme sur le terrain. Je me rends compte qu'il y a de belles choses en province de Luxembourg ! Tellement d'initiatives… Je prends conscience que j'ai la chance d'avoir un mandat avec des matières très riches.



©Province de Luxembourg

« Je ne suis pas là pour distribuer des subsides à tout va mais bien pour donner la juste stimulation à la créativité et à l'émergence de dynamiques citoyennes. »

Alors, modestement, je serai contente d'apporter ma sensibilité et ma pierre à l'édifice. Chacun a son regard sur les choses, j'ai le mien. J'adopte le principe suivant : « on n'est pas meilleur que l'autre, on est juste différent et on apporte donc quelque chose d'autre ».

Pour moi, ça, c'est important ! On a son vécu, ses expériences et on avance avec ça…. Je veux être à l'écoute. Je souhaite aider les autres, soutenir les structures de terrain à mener à bien leurs projets qui sont si nécessaires à l'épanouissement de chacun, tout simplement.

Quelles sont vos priorités ?

Ce que je trouve important, c'est de recréer du lien. Je voudrais travailler sur la cohésion de groupe et faire en sorte que les gens soient « bien ». Il n'y a pas toujours besoin de beaucoup d'argent pour réaliser des projets visant le bien-être. J'aimerais aider aussi des projets modestes, de petites choses qui font que la population se sente bien. Je reprends l'exemple de mon expérience communale.

À Musson, nous avons mis en place le Conseil communal des Enfants. Je viens de dire que des stages étaient organisés pendant les congés et donc, cela permet aux enfants et aux jeunes de faire connaissance.

Il y a dans cette commune différentes écoles, de différents réseaux. J'ai été stupéfaite de constater que des enfants, grâce aux stages et à la cohésion sociale que ça génère, ont voté pour des enfants d'autres écoles que la leur.

Ils se connaissent presque tous.

L'esprit de cohésion, ça commence dès l'enfance ?

J'ai remarqué que les adultes ont parfois de mauvaises habitudes. Ils récupèrent les bonnes habitudes souvent grâce à leurs enfants.

Il faut investir dans l'enfance et la jeunesse, c'est l'avenir, c'est notre avenir à tous !

Vous semblez croire en l'être humain en tous cas…

C'est ce qui me fait avancer ! Toutes mes expériences le démontrent. Avec les bonnes impulsions, l'humain est prêt à se dépasser.

Je ne suis pas là pour distribuer des subsides à tout va mais bien pour donner la juste stimulation à la créativité et à l'émergence de dynamiques citoyennes. Je ne suis pas une adepte du pré-mâchage.

C'est ça, selon vous, le rôle d'un service public ?

Il est certain qu'en fonction de son niveau de pouvoir, chacun œuvre à son échelon. Nous sommes tous un maillon de la chaine et la Province a une grande place dans ce processus.

Je parlais tout à l'heure d'émancipation, pour moi c'est un réel objectif global de société.

Encore et toujours l'émancipation…

Oui c'est en moi. (Silence) Je suis malentendante depuis ma naissance. J'ai fait vingt ans de logopédie à raison de trois fois par semaine. J'ai eu la chance d'avoir un bon réseau d'aide et de soutien autour de moi. J'allais trois fois par semaine suivre des cours particuliers afin de pouvoir continuer à suivre une scolarité dite normale.

Mon père était enseignant, maman ne travaillait pas, cela a demandé pas mal de sacrifices… pour tout le monde. Tout cela a construit ma personnalité et mes valeurs. C'est ce qui forge aussi ma vision des choses et du métier que je fais.

Selon vous, de quelle manière peut-on aider l'autre ?

Parfois, en lui changeant les lunettes qu'il a sur le nez. On lui met l'échelle et c'est à lui de monter, de grimper échelon par échelon. On l'aide dans son émancipation. On lui donne les moyens de grandir, d'évoluer. Je ne fais pas partie de ceux qui confortent les personnes dans une forme d'assistanat. Je me vois mal donner l'aumône en attendant et surtout en espérant qu'ils reviennent…

Nous avons un système de sécurité sociale qui fonctionne très bien. Ce principe doit avoir avant tout pour objectif d'aider à l'émancipation de l'individu. On peut évidemment traverser un moment difficile. Les personnes en meilleure santé aident alors l'autre. C'est le principe de solidarité. Mais c'est important de remonter en selle par la suite. Ce sont vraiment les valeurs que je veux défendre. Pour moi, c'est

ça, aider les gens. Je déplore les dérives. Maintenant, c'est le type de discours qui ne plaît peut-être pas à tout le monde, c'est le mien et je l'assume ! J'ai confiance en cette vision. Je me trouve d'ailleurs plus confiante qu'avant.

J'ai pu voir au travers des élections que les gens me faisaient confiance. Je suis à leur écoute et inévitablement, je suis aussi écoutée.

Au niveau provincial, on est moins en contact direct avec les personnes. C'est un changement pour vous ?

C'est une impulsion de deuxième ligne. C'est une autre expérience, on influence les choses de manière différente. Ça aide à poser un autre regard sur les choses et je garde aussi mon œil de femme de terrain. Mes connaissances acquises alors m'aident beaucoup. C'est ainsi que je compte cibler davantage les aides apportées par la Province dans les matières que je défends.

J'ai eu la chance de gravir les étapes depuis le stade de mandataire locale. C'est important.

J'adore vraiment ce job, je m'y sens bien et veux l'exercer pleinement. C'est réellement enthousiasmant. Le cadre fait que j'ai la chance d'avoir des collaborateurs et des services efficaces. Je peux vraiment me plonger dans l'étude des dossiers et surtout être à l'écoute du terrain !

Si j'étais ...

- **Un animal**

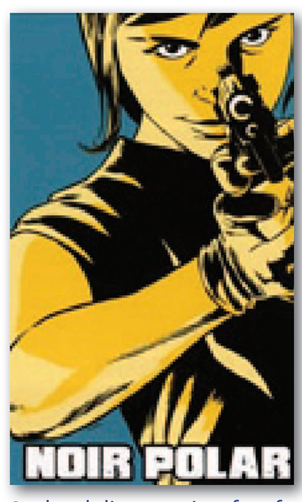
J'aime beaucoup le lion. C'est un animal qui inspire le respect. C'est une force tranquille. Il a de l'allure. C'est comme un gros chat, mais qui sait ce qu'il veut.



©www.maxisciences.com

- **Un livre**

Un livre d'action ou un policier dont je ne connais pas le titre. Une histoire qui bouge avec des retournements de situations. J'aime bien les personnages féminins dynamiques.



©salondulivrepamiers.free.fr

- **Un plat**

Un spaghetti bolognaise. Simple à faire. On peut manger tous ensemble. En tant que cuisinière, je ne suis pas obligée de rester derrière mes casseroles pendant que les autres mangent, c'est bien plus convivial. C'est sans chichis, en plus généralement ça plaît à tout le monde. Important tout de même d'avoir du bon parmesan !



Les phrases à achever

- ***Ce qui me dérange le plus, c'est…***

Sans aucune hésitation l'injustice. Je trouve aussi qu'il y a une recrudescence de racisme. Ça grandit tout doucement sans en avoir l'air. Malheureusement, ça gagne du terrain.

- ***Mon sentiment d'appartenance est avant tout…***

Mes parents. Ils sont tous deux originaires de la commune de Musson, je vis là depuis toujours, mais je dois reconnaître que j'ai avant tout une attache luxembourgeoise forte.

- ***En 2018 je serai…***

Toujours moi-même. C'est la seule chose dont je suis certaine ! Je ne changerai pas. Le fond de moi restera intact.

PRIME À L'ADAPTATION DU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES



Une maison autrefois adaptée à la vie de famille peut devenir un obstacle à l'autonomie. Pourtant, des aménagements, parfois fort simples, peuvent permettre à la personne âgée de rester chez elle plus longtemps, en toute sécurité et en préservant son indépendance.

Nous pouvons vous aider !
La Province de Luxembourg a créé une prime pour l'adaptation du logement.

Renseignez-vous - Conditions et formulaire de demande à l'adresse ci-dessous.





Service provincial Social et Santé
Interventions sociales

Square Albert 1er, 1 - B-6700 ARLON
Tél : +32 (0) 63 21 22 47 - Fax : +32 (0) 63 21 22 45
E-mail : sp.social@province.luxembourg.be



www.province.luxembourg.be

Le secret professionnel : "Quoi dire et à qui ?"

Dans le cadre de ses missions d'information à destination des travailleurs sociaux, le Service d'Etudes et de Documentation Sociales a mené une réflexion quant à l'organisation d'une action autour du secret professionnel.

Depuis mars 2013, les notions de secret professionnel et de secret professionnel partagé ont été étendues via l'Article 458bis du Code pénal.

Cette évolution légale, qui concerne la quasi-totalité des travailleurs sociaux mais également des intervenants médicaux, est relativement difficile à interpréter, à comprendre, à appliquer.

Le SEDS a donc organisé une journée d'études avec pour objectif de permettre cette réflexion tout en approfondissant la connaissance de cette notion. Ce colloque a remporté un vif succès en rassemblant plus de deux cents participants au Centre culturel de Libramont et au Ciné Point Com.

Au cours de la matinée, les aspects juridiques généraux du secret professionnel et du secret professionnel partagé ont été présentés et ont été suivis de témoignages de personnes qui travaillent dans différents secteurs psycho-médico-sociaux, en concordance avec l'Article 458 bis.



© Province de Luxembourg

© Province de Luxembourg

Le secret professionnel et le secret professionnel partagé : aspects juridiques.

Par M. Damien DILLENBOURG, Procureur du Roi d'Arlon, Assistant à l'Université Catholique de Louvain, Membre du C.R.I.D. & P. (Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Déviance et la Pénalité)

Les objectifs de l'exposé sont de rappeler les normes qui encadrent le secret professionnel et de chercher les lignes directrices pour la pratique.
Il y a plus de 2.500 ans, Hippocrate abordait déjà de la notion de secret professionnel. Actuellement, beaucoup de questions restent posées à ce sujet : "quand parler ?" "à qui ?" et "de quoi ?".
Les réponses sont nécessairement nuancées. Il n'est pas possible d'envisager tous les cas de figures.
Mais il existe un fondement légal. Le droit est un instrument de clarification qui protège de la subjectivité, qui définit la place de chacun, par des normes générales.

1/ Quel est le droit applicable en matière de secret professionnel ? Le Fondement légal pénal.

Pour rappel, le Code pénal sert à protéger les valeurs essentielles de la société par la menace d'une sanction en cas de transgression.

La norme de droit positif de référence est **l'Article 458 du Code pénal** :

"Les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en justice ou devant une commission d'enquête parlementaire et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets, les auront révélés, seront punis d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois et d'une amende de 100 euros (x 6) à 500 euros (x 6)".

Cet Article 458 CP consacre **une obligation de se taire** et non un droit. Il protège une valeur sociale essentielle, à savoir la vie privée. C'est une condition nécessaire pour apporter une aide.
La liste des professionnels concernés est non limitative. Il s'agit de "confidents nécessaires", à savoir les médecins, avocats, infirmiers, assistants sociaux ou travailleurs sociaux, psychologues...
Le secret porte sur des informations confiées ou recueillies, des faits surpris ou constatés chez le « patient/client », par des professionnels.

Trois exceptions à l'Art 458 CP

1. Etat de nécessité
Dans certaines situations, le détenteur du secret est autorisé à parler (par exemple pour protéger des tiers, en cas de péril imminent et grave).

2. Témoignage en justice
Devant un Juge d'instruction ou au Tribunal, il y a obligation de comparaître et de prêter serment, sauf pour les médiateurs dans le cadre du litige qu'ils ont eu à connaître.

3. Article 458bis (nouveau)
"Droit de parler" => Voir ci-dessous

2/ L'Article 458bis du Code pénal introduit la notion du "droit de parler".

Que dit l'Article 458bis ?
"Toute personne qui, par état ou par profession, est dépositaire de secrets et a de ce fait connaissance d'une infraction prévue aux articles 372 à 377, 392 à 394, 396 à 405ter, 409, 423, 425 et 426, qui a été commise sur un mineur ou sur une personne qui est vulnérable en raison de son âge, d'un état de grossesse, de la violence entre partenaires, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale peut, sans préjudice des obligations que lui impose l'article 422bis, en informer le Procureur du Roi, soit lorsqu'il existe un danger grave et imminent pour l'intégrité physique ou mentale du mineur ou de la personne vulnérable visée, et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité, soit lorsqu'il y a des indices d'un danger sérieux et réel que d'autres mineurs ou personnes vulnérables visées soient victimes des infractions prévues aux articles précités et qu'elle n'est pas en mesure, seule ou avec l'aide de tiers, de protéger cette intégrité."

Quelles sont les origines de cet article ?
A l'origine, cet article a été élaboré suite aux constats de "silence coupable" concernant "des faits d'abus sexuels et de pédophilie dans une relation d'autorité, notamment au sein de l'Eglise" (Loi du 30/11/11).
La Loi du 23/02/12 ajoute comme cause de vulnérabilité, la "violence entre partenaires".

Quelles sont les nuances de cet article ?
Les Arrêts de la Cour constitutionnelle des 26 septembre et 05 décembre 2013 annulent le 458bis *"en ce qu'il s'applique à l'avocat dépositaire des confidences de son client, auteur d'infraction qui a été commise au sens de cet article, lorsque ces informations sont susceptibles d'incriminer ce client".*
L'Art. 458bis définit une liste limitative d'infractions : attentat à la pudeur, viol, corruption de la jeunesse ; coups et blessures ; mutilation des organes génitaux ; délaissement, abandon, privation de soins.
Curieusement, il ne reprend pas le parricide, la torture ou les traitements inhumains et dégradants, l'enlèvement et la séquestration, le harcèlement, l'extorsion (racket).
Cet article concerne les infractions sur mineurs ou personnes vulnérables, que le client soit victime ou auteur de l'infraction, que le dépositaire du secret ait lui-même constaté les faits ou reçu des confidences, et qu'il y ait risque de réitération des faits à l'égard de la victime ou de tiers.

3/ Comment s'articule le "DROIT de parler" et le "DEVOIR de porter secours" ?

L'Art 458bis établit un lien évident entre le DROIT de parler et le DEVOIR de porter secours.
L'intervenant doit calculer le "risque pénal" : risque-t-il davantage en parlant ou en se taisant ?
Par ailleurs, il a l'obligation de porter secours.



Que dit la loi ?

Quels sont les modes d'intervention ?

Le premier devoir du "dépositaire du secret" est de venir en aide à la victime.
"Il ne peut faire usage du droit de parole que s'il n'est pas en mesure d'écarter efficacement seul ou avec l'aide d'un tiers le danger."
Il peut notamment dénoncer le cas aux autorités et/ou partager le secret avec certains collègues.

"Sera puni d'un emprisonnement de 8 jours à un an, et d'une amende de 50 à 500 euros (x 6) ou d'une de ces peines seulement, celui qui s'abstient de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave, soit qu'il ait constaté par lui-même la situation de cette personne, soit que cette situation lui soit décrite par ceux qui sollicitent son intervention.
Le délit requiert que l'abstenant pouvait intervenir sans danger sérieux pour lui-même ou pour autrui.
Lorsqu'il n'a pas constaté personnellement le péril auquel se trouvait exposée la personne à assister, l'abstenant ne pourra être puni lorsque les circonstances dans lesquelles il a été invité à intervenir pouvaient lui faire croire au manque de sérieux de l'appel ou à l'existence de risques.
La peine prévue à l'alinéa 1er est portée à deux ans lorsque la personne exposée à un péril grave est mineure d'âge ou est une personne dont la vulnérabilité en raison de l'âge, d'un état de grossesse, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale était apparente ou connue de l'auteur des faits."

Qu'entend-on par "secret partagé" ?

Le "secret partagé" est la prise en charge multidisciplinaire (client/patient, assistant social, psy, médecin, coordinateur,...), en réseau (médecin, SOS Enfants, SAJ, CPAS, psychologue, Parquet,...), sous mandat.
Ce secret est parfois partagé avec le Procureur du Roi, lequel peut ouvrir une information ou non, poursuivre ou non.
Le secret partagé implique certaines conditions : obligation d'informer le patient/client du partage de l'information et respect de sa volonté ; obligation de ne partager le secret qu'avec d'autres professionnels tenus au secret, participant à la même finalité, et de limiter les informations à ce qui est nécessaire à la mission.

Exemple
Décret de la Communauté française du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance - art. 3. §2 : *"Afin d'organiser cette aide, tout intervenant confronté à une situation de maltraitance ou à risques peut interpeller l'un(e) des instances ou services spécifiques suivants aux fins de se faire accompagner, orienter ou relayer dans la prise en charge : le CPMS, le Service de Promotion de la Santé de l'Ecole, l'équipe "SOS Enfants", le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse ou tout autre intervenant spécialisé".*

Concernant le travail sous mandat, l'intervenant recueille des confidences dans le cadre d'un mandat conféré par une autorité judiciaire.
Il n'a pas de secret vis-à-vis de l'autorité mandante dans les limites de la mission, mais le secret est maintenu pour le surplus, à l'égard de tiers et pour les informations sans pertinence pour l'accomplissement du mandat.

Pour tout fonctionnaire, l'obligation au secret prévaut en principe sur l'obligation de dénoncer, sauf s'il a connaissance du délit hors du cadre des fonctions et si la victime du délit a intérêt à la dénonciation et est d'accord de celle-ci.

Quelles sont les sanctions possibles ?

Des peines sont prévues par l'Art 458 : emprisonnement de 8 jours à 6 mois et une amende de 100 euros (X 6) à 500 euros (x 6).

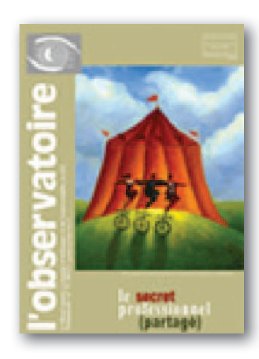
Des sanctions procédurales sont aussi prévues. Par exemple, il y a risque de nullité de la procédure à charge de l'auteur d'une infraction dénoncée en violation du secret professionnel, surtout si le client est l'auteur.

En cas d'abstention de porter secours, il est prévu un emprisonnement de 8 jours à 1 an et une amende de 50 à 500 euros (X 6).
Si la victime est mineure ou vulnérable, l'emprisonnement peut être porté à 2 ans.

Conclusions

Il existe des tensions permanentes entre des valeurs contradictoires : secret et transparence ; aide et dénonciation. D'où l'importance de l'éthique personnelle et du partage entre professionnels.

A lire !



Revue l'Observatoire

Le numéro 77 de la revue l'Observatoire paru fin 2013 est consacrée au secret professionnel et reprend plusieurs interventions d'une autre journée d'études organisée à Liège en septembre 2013.

Contact
www.revueobservatoire.be

Pour les autres interventions ainsi que pour la bibliographie sélective d'ouvrages empruntables au SEDS et dans le réseau des bibliothèques de la province, les textes et documents sont disponibles sous format numérique sur simple demande à seds@province.luxembourg.be.

En direct de lureso.be



www.lureso.be reprend l'ensemble des organismes sociaux actifs en province de Luxembourg et classés par rubriques et sous-rubriques.

Vous trouverez, ci-jointes, quelques mises-à-jour extraites du répertoire social.

Changement d'adresse

Maison des Jeunes Chiny-Florenville
Rue de la Rosière, 4
6820 FLORENVILLE
Tél. : 061/313 379
Email : maisondesjeunes@mjcf.be

APEM Libramont
Rue des Lilas, 16
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. : 061/321 832
Email : info@expolibramont.com

Service Droit des Jeunes
Grand-Rue, 28 (1er étage)
6700 ARLON
Tél. : 063/234 056
Email : arlon@sdj.be

Nouveaux services

Espace Public Numérique (EPN) de Neufchâteau
Centre du Lac – Cheravoie, 2
6840 Neufchâteau
Tél. : 061/278 867
Nouvelle équipe, nouveaux locaux après deux ans de fermeture.

Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Bouillon
Place Ducale, 1
6830 BOUILLON
Tél. : 061/280 317
Email : elodie.istasse@bouillon.be

Plan de Cohésion Sociale (PCS) de Bastogne
Zoning industriel – Rue de l'Arbre, 1
6600 BASTOGNE
Tél. : 061/262 649
Email : v.peiffer@bastogne.be

Là-haut sur la Colline
Parette – Op Der Héicht, 104
6717 ATTERT
Tél. : 063/223 501
Email : boutregue.samira@gmail.com
Maison d'enfants.

Brochures

Comportements de santé : alcool, drogues



L'Observatoire Wallon de la Santé publie un aperçu des comportements de santé des Wallons. Il s'agit d'une analyse succincte de la consommation d'alcool dans la population générale et, chez les jeunes, de la consommation de tabac, de cannabis et d'ecstasy.

À télécharger sur
http://socialsante.wallonie.be/?q=sante/observatoire-wallon-de-la-sante/dispositifs/publications/indicateurs-de-sante

Contact

Observatoire wallon de la Santé (OWS)
Avenue Gouverneur Bovesse, 100, 5100 NAMUR (Jambes)
Tél. : 081/327 212 - 081/323 692
Email : observatoire.sante@spw.wallonie.be

Etre chômeur aujourd'hui, entre surveillance et punition



Comment est vécu le statut de chômeur aujourd'hui ? Quelles relations se nouent entre l'individu et l'administration à l'heure de l'État Social Actif ? Grâce au recueil de témoignages de personnes directement touchées par ces questions, Question Santé explore les représentations sociales dont les chômeurs font l'objet à leurs dépens et pointe les dégâts engendrés par l'absence de travail dans le climat sociétal actuel.

Contact

Question Santé ASBL
Rue du Viaduc 72 -1050 BRUXELLES
Tél. : 02/512 41 74
Email : education.permanente@questionsante.be
Internet : www.questionsante.be

Le statut social des travailleurs indépendants : vos droits et vos obligations



En avril 2014, l'INASTI a publié une mise-à-jour de sa brochure consacrée au statut social du travailleur indépendant.

Contact

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
Place Jean Jacobs 6 - 1000 BRUXELLES
Tél. : 02/546 42 11
Email : info@rsvz-inasti.fgov.be
Internet : http://www.rsvz.be/fr/

Sites Internet

Wikiwiph : le Wiki wallon pour l'information des personnes handicapées

Un nouveau site internet pour les personnes en situation de handicap mais aussi les familles, les professionnels, les employeurs, les étudiants concernés par le handicap.
Le Wiki wallon pour l'information des personnes handicapées a l'ambition de faire connaître les aides et les soutiens accessibles pour contourner les obstacles qui entravent l'inclusion.
Ce projet est le fruit du travail quotidien réalisé par les conseillères du numéro vert de l'Agence. Les conseillères sont amenées à faire des recherches en permanence pour trouver et proposer aux personnes qui les contactent les meilleures ressources, conseils, renseignements…



http://wikiwiph.awiph.be

Conçu sur le mode collaboratif, les internautes pourront également partager leurs informations en les envoyant à l'adresse wikiwiph@awiph.be ou directement via le site.

Jeveuxavorter.be

Le Fédération des Centres de planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes met en ligne ce site qui informe sur la législation en vigueur et fournit des renseignements fiables et pratiques sur l'avortement.



www.jeveuxavorter.be

Bouger Jeunes 2014

En 2014, la nouvelle édition de Bouger Jeunes est accompagnée de sa déclinaison en site Web consultable sur Pc, Tablette, Smartphone…

Contact

Infor Jeunes
Place Didier – 6700 ARLON
Téléphone : 063/236 898
Email : arlon@inforjeunes.be
Internet : http://inforjeunesluxembourg.be



www.bougerjeunes.be

La page « Infos pollens » de la Province de Luxembourg

Vous êtes : médecin, allergique aux pollens ou un de vos proches l'est ?
La présence de pollen dans l'air est très variable et s'étale de janvier à septembre, selon l'espèce considérée. Le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI-Lux) diffuse l'information pollinique sur le site internet www.province.luxembourg.be. Il suffit de cliquer sur l'image « Infos pollens » en bas de la page d'accueil pour y accéder. Les résultats sont actualisés 1 à 2 fois par semaine. Ce bulletin pollinique est également relayé par les médias locaux.



Centre de documentation : nouvelles acquisitions

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales vous propose une sélection d'ouvrages récemment acquis et qui sont disponibles en prêt au Centre de documentation à Arlon (Square Albert 1er, - Tél : 063/212 752 – 063/212 298) ou dans votre bibliothèque locale via le réseau provincial. Vous pouvez consulter le catalogue de nos ouvrages sur www.bibliotheques.province.luxembourg.be

ETCHELECOU, Bernard (dir. de publication)
Sophrologie : applications thérapeutiques.
Paris : InterEditions, 2012.
Collection Développement personnel et accompagnement.

Ce guide pratique indique aux professionnels de la santé (psychologues, orthophonistes, médecins, etc.) comment intégrer la sophrologie dans leur pratique quotidienne.

DAMAS, François
La mort choisie : comprendre l'euthanasie & ses enjeux.
Bruxelles : Mardaga, 2013.
Collection Santé en soi.

En Belgique où l'euthanasie est considérée comme un acte de soin, cet ouvrage constitue le témoignage d'un médecin-réanimateur engagé dans cette pratique. Enrichi de nombreux témoignages, il propose une réflexion sur la fin de vie en milieu hospitalier.

RICHARD, Michel
Les courants de la psychologie.
Lyon : Chronique sociale, 2011.
Collection Comprendre les personnes.

Ce document fait le point sur la diversité des écoles de psychologie, des origines jusqu'aux nouvelles thérapies. Il constitue un outil de travail avec des synthèses à consulter.

ALLARD, Christian
L'affectif et la protection de l'enfance.
Issy-les-Moulineaux : ESF Editeur, 2013.
Collection Actions Sociales / Référence.

Dans cet ouvrage destiné aux travailleurs sociaux, l'auteur souligne l'importance de l'affectif durant les étapes du placement de l'enfant.

BOUCHERAU, Xavier
Au cœur des autres : journal d'un travailleur social.
Auxerre : Editions Sciences humaines. 2013.
Collection Accent aigu.

Journal d'un travailleur social, entre 2000 et 2009, dans lequel il relate les dures conditions de son métier et les cas difficiles qu'il a eu à traiter.

COULOMBIER, Yves
Manuel d'alcoologie sociale ou « Les aventures d'Hercule… ».
Lyon : Chronique sociale, 2013.
Collection Comprendre la société.

L'ouvrage propose des pistes pour les professionnels et les bénévoles afin d'aider et d'accompagner les personnes qui présentent un problème d'addiction à l'alcool.

Pratiques sportives et handicaps : ensemble sportons-nous bien.
Lyon : Chronique sociale, 2007.
Collection Comprendre les personnes.

L'activité sportive des handicapés est abordée à travers la situation générale actuelle, l'intégration des handicapés dans les clubs sportifs valides, le regard politique, le rôle des accompagnateurs et des familles, les avantages et les risques.



HACHET, Pascal
Ces ados qui fument des joints.
Toulouse : Erès, 2014.
Collection Erès Poche.

Psychologue clinicien, l'auteur explique pourquoi et comment des adolescents commencent à consommer du cannabis, comment s'en rendre compte, comment réagir, quels sont les dangers, etc. Des repères, des conseils et des réponses aux parents d'adolescents fumeurs de joints.

PEREZ, Rosa -
L'équithérapie dans l'accompagnement de l'enfant handicapé mental : cheval, guide-moi !
Escalquens : Dangles Editions : 2013.

Cet ouvrage explique comment l'équithérapie peut être un atout dans une prise en charge multiple de l'enfant handicapé mental, en lui permettant de déclencher des émotions et de les exprimer, de surpasser ses peurs et ses angoisses.

REVUE



Lien social

Ce journal bimensuel aborde des faits de société tels que : l'action sociale, l'éducation spécialisée, la culture, l'exclusion sociale, la famille, le handicap, les jeunes etc.

Outils pédagogiques

« Se mettre à table »

L'outil « Se mettre à table » poursuit l'objectif d'accompagner les acteurs de l'école dans la concertation et la prise de décision collective pour améliorer l'alimentation.

Il s'adresse à tout acteur scolaire souhaitant réfléchir, avec les autres acteurs de l'école, sur des questions relatives à l'alimentation à l'école. Il s'adresse, malgré tout, indirectement aux élèves, par l'intermédiaire des différents acteurs scolaires (direction, parents, profs, Service de promotion de la Santé à l'Ecole, surveillants,...).

Cet outil contient :

- des fiches focus pour s'informer et alimenter la réflexion ;
- des fiches acteurs pour inviter chacun à prendre sa place et à s'exprimer ;
- des situations illustrées pour discuter et se questionner ;
- un carnet reprenant des pistes pédagogiques et éducatives pour faire le lien avec les apprentissages ;
- un carnet d'activités pour se mettre en mouvement ;
- un carnet secrétaire pour aider à la prise de note et ne rien oublier des idées énoncées.

Ce matériel invite à faire des liens entre alimentation, éducation, santé, environnement et culture.

La démarche proposée par l'outil est de réunir autour d'une table différents acteurs d'un(e) établissement / institution pour échanger et réfléchir à l'amélioration de l'alimentation. L'ensemble des supports est donc mis à disposition pour stimuler la discussion.

Cet outil se pratique comme un jeu de rôle. Chacun se détermine un rôle (soit éducateur, élève, directeur,…) et entre alors dans la peau de son personnages pour « se mettre à table ».

Ce nouvel outil est réellement très attractif et polyvalent. En effet, « Se mettre à table » est destiné à accompagner les acteurs de l'école dans la concertation et la prise de décision collective pour améliorer l'alimentation. Il a été conçu pour faciliter l'expression de chacun, celle des adultes mais aussi celle des élèves.
Cet outil ne donne pas de solutions toutes faites mais invite les acteurs de la communauté scolaire à envisager des changements dans leur établissement et à décider ensemble de la manière d'y parvenir.

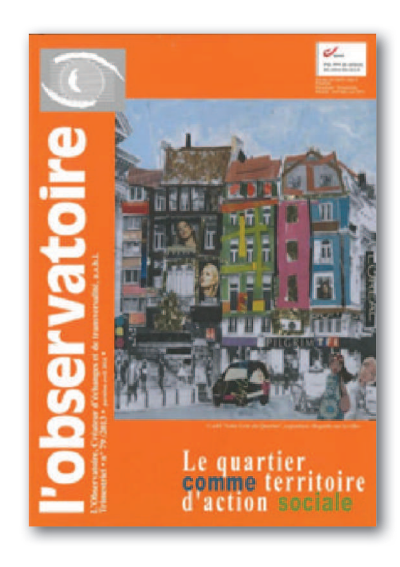
Contact



Centre Local de Promotion de la Santé de la Province de Luxembourg
Rue de la Station, 49 – 6900 MARLOIE
Tél. : 084/31 05 04
Email : clps.lux@skynet.be
Internet : www.clps-lux.be

L'Observatoire n°79 vient de paraître

Le quartier comme territoire d'action sociale



Les pouvoirs publics soutiennent aujourd'hui avec force une gestion sociale territorialisée, centrée sur les quartiers fragilisés et promouvant la transversalité, les partenariats publics-privés et l'implication des citoyens. Comment, dans ce cadre aux effets contrastés et qui est à la fois source de subsides et de contraintes, les travailleurs sociaux agissent-ils pour rencontrer les habitants, les mobiliser, se compléter sans entrer en concurrence, faire naître des projets communs, tirer profit d'un territoire souvent stigmatisé...

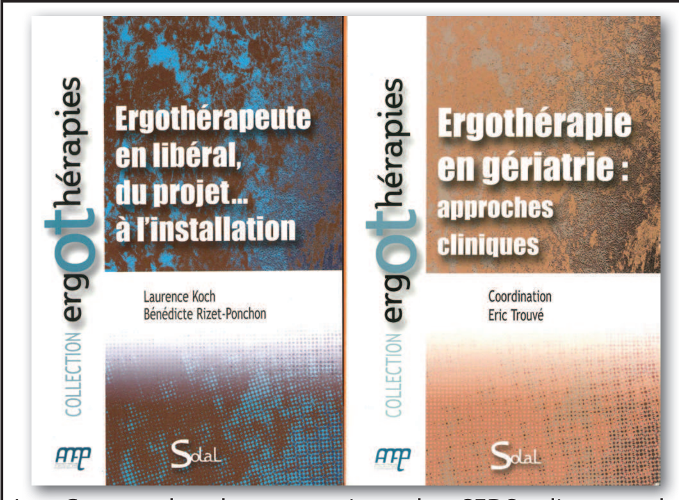
Contact

L'Observatoire
Place de la République française, 1 (2e étage)
4000 LIÈGE
Tél. : 04/237 27 60 - Fax : 04/237 27 62
Email : info@revueobservatoire.be
Internet : www.revueobservatoire.be

Ergothérapeute

• Qui êtes-vous ?
Je suis Laurence DEWATTINE et je travaille à temps partiel (16 heures/semaine, un week-end par mois) comme ergothérapeute à la Résidence Clairefontaine à Martelange. Il s'agit d'une Maison de repos qui accueille 47 résidents, dont le plus jeune a 53 ans et la plus âgée, 105 ans. La norme d'âge pour l'entrée en Maison de repos est habituellement de 65 ans.

• De combien de personnes se compose le service ? Quelle est leur formation de base ?
Dans l'équipe, il y a une kinésithérapeute, des infirmières, des aides soignant(e)s, le personnel de cuisine et le personnel d'entretien, ainsi qu'un ouvrier polyvalent et moi, en tant qu'ergothérapeute. Il faut également y ajouter le personnel de nuit. L'équipe est chapeautée par une infirmière en chef et une directrice d'établissement.
Dans mon travail d'ergothérapeute, j'ai le bonheur d'être aidée par une personne bénévole qui vient le jeudi après-midi, guidée par son envie de se rendre utile pour les personnes âgées. C'est une aubaine parce que nous sommes sur la même longueur d'onde pour pas mal de choses et qu'elle partage avec moi les projets pour les résidents.
L'avantage de travailler dans une structure de petite taille est que nous nous connaissons tous et que le lieu ressemble plus à une maison de famille qu'à un grand complexe de soins. Il s'agit d'un ancien relais postal et cette demeure jouit d'un certain caractère et d'un certain charme.



Le Centre de documentation du SEDS dispose de deux ouvrages empruntables consacrés au métier d'ergothérapeute.
Contact : SEDS : Tél : 063/212 298
Email : seds@province.luxembourg.be

• Pouvez-vous me décrire votre métier ? Quelle est votre mission ?
J'accompagne des personnes, en l'occurrence des personnes âgées, dans le but de préserver au maximum une qualité de vie, dans un souci du « **bien vieillir** » au jour le jour.
Pour ce faire, les tâches principales du métier consistent à **entrer en relation** avec la personne, l'observer, beaucoup écouter ses attentes et parfois les deviner quand elles ne sont pas exprimées comme telles, ce qui est le cas le plus souvent. La situation particulière de la fin de vie fait que, souvent, la personne ne manifeste plus aucune attente par rapport à la vie. Il faut donc **prendre le temps** pour aller retrouver la petite étincelle d'envie.
Malheureusement, dans notre métier, comme dans beaucoup d'autres à l'heure actuelle, le temps imparti pour chaque tâche est compté. Mais, pour ma part, je prends le parti de me donner le temps, je n'hésite pas à m'asseoir à côté des résidents. Dans une philosophie **« d'humanitude »**[1], je maintiens ma volonté de faire de ce temps passé en leur compagnie un temps de qualité, dans le respect de la personne et en accordant une importance particulière au regard, à la parole, au toucher.
Lorsqu'une personne ne veut pas participer aux activités collectives et dit ne plus rien vouloir, ma tâche consiste à trouver une possibilité d'inviter tout de même cette personne à sortir de sa chambre et à se mettre en activité, en lui fixant, par exemple, un rendez-vous pour la pause-café et en en faisant un moment d'échange privilégié.
Il existe une grande angoisse dans ce milieu de travail. Et une des missions de l'ergothérapeute est également d'être auprès de la personne et **d'atténuer les angoisses de la vieillesse**, de la dépendance, de la mort.
Il y a également une part de travail d'information dans ce métier : il s'agit d'expliquer aux résidents certaines choses par rapport à leur(s) pathologie(s) et surtout les aider à préserver le peu de choses qu'ils savent encore faire eux-mêmes.
En ergothérapie, ce qui est important, c'est **considérer la personne comme unique dans son environnement**. Et en Maison de repos, une préoccupation importante consiste à éviter les chutes qui sont nombreuses et débouchent le plus souvent sur le déploiement de moyens de contention pour assurer la sécurité de la personne. Or, ces moyens de contention ne peuvent être qu'une réponse limitée dans le temps et devraient donc être réévalués chaque semaine avec l'objectif de réduire au strict minimum la contention. Œuvrer à faire comprendre, tant aux familles qu'aux collègues, que la contention ne doit pas être maintenue par seul principe de prudence, mais uniquement si elle est absolument nécessaire, est un travail de longue haleine. C'est mon cheval de bataille.
Bien sûr, cela ne peut être entendu que s'il existe des solutions alternatives. Et cela fait également partie de mes tâches que de chercher et proposer ces solutions. J'ai pour le moment l'exemple d'une dame qui jouit de toutes ses compétences cognitives mais qui souffre d'incontinence. La nuit, les barrières de contention ne lui permettent pas de se lever pour se rendre aux toilettes. Uriner dans des couches représente pour cette personne une grande blessure de l'estime de soi. Mon travail d'ergothérapeute, dans ce cas, consiste d'une part à **chercher des solutions techniques**

1 Philosophie de soin de l'Humanitude® et Méthodologie de soin Gineste-Marescotti®. Les concepts. La Philosophie de l'Humanitude (2010). En ligne. http://www.igm-formation.net/, consulté le 23/04/2014.

Ergothérapeute

qui lui permettraient de se relever la nuit et d'autre part, à trouver le matériel nécessaire ailleurs lorsqu'il n'existe pas à la Résidence.

• Quel est le service que l'on attend de vous ?

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé qui prend en charge des personnes rencontrant un dysfonctionnement psychologique, physique ou social, dans le but d'une rééducation fonctionnelle. L'objectif consiste bien à ce que la personne retrouve ou conserve au maximum son fonctionnement dans son environnement, avec, comme fil conducteur, le principe majeur suivant : la personne doit continuer à agir.

Pour chaque personne, l'ergothérapeute doit établir un dossier personnalisé, en définissant des objectifs à atteindre, en fonction de la personnalité du résident, de ses attentes et de ses soucis de santé. Pour les personnes qui sont en soins palliatifs, le travail de l'ergothérapeute consiste à améliorer autant que faire se peut la qualité du temps qu'il leur reste à vivre, en parlant avec ces personnes, en soutenant leur famille.

Une partie du métier d'ergothérapeute est également consacrée à un travail d'information à l'égard des collègues pour apprendre la manipulation des personnes en douceur. Il y a des petits trucs et astuces techniques pour établir un partenariat entre la personne qui est mobilisée et le soignant qui accompagne la mobilisation de la personne. Il y a également un **travail d'information à fournir à l'égard des familles.**

L'ergothérapeute effectue en outre un travail de recherche : il faut se tenir au courant scientifiquement et techniquement des différentes solutions/alternatives, des nouvelles approches par rapport à telle ou telle pathologie, etc.

• Collaborez-vous avec d'autres services ?

Oui, nous collaborons avec d'autres services ou associations. Actuellement, nous développons, en partenariat avec l'EPN mobile de la Province de Luxembourg, une activité d'initiation à l'informatique avec l'aide de deux éducateurs spécialisés dans l'approche de ce public-cible : *les papys et mamys surfeurs.*

Une fois par mois, la Croix-Rouge vient chercher les résidents qui le souhaitent, pour passer un après-midi récréatif à l'extérieur : jeux de cartes, tricot, rencontres, « Tous en piste » à Attert, etc.

Pouvez-vous me raconter une journée de travail type ?

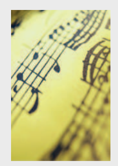
Comme je travaille à temps partiel, j'arrive habituellement à midi et ma première tâche de la journée consiste à accompagner les personnes pendant leur repas, comme le font également les kinésithérapeutes et les aides-soignants de l'équipe. La majorité des résidents sont indépendants pour prendre leur repas mais une dizaine de personnes ont besoin d'accompagnement.

Dans le rôle de l'ergothérapeute, il y a entre autres la recherche et la proposition de « solutions » techniques pour faire en sorte que la personne reste la plus autonome possible dans les gestes du quotidien : utilisation de cuillères à gros manche, d'assiettes à rebord, etc. Je veille également à proposer de la musique douce pendant l'heure de table.

Le repas se termine à 13h00, pour laisser la place au personnel d'entretien. Et malheureusement, le temps consacré au repas est souvent insuffisant pour laisser la personne manger au rythme que ses gestes lui permettent.

Après le repas, les résidents se reposent en chambre, au salon, à la salle à manger ou dans la galerie (couloir entre la partie moderne et la partie ancienne du bâtiment). Ce déplacement implique de la manutention. Il s'agit de **manipuler la personne en la respectant** et en veillant bien à ne pas lui faire mal.

Ce temps de repos des résidents permet de préparer les animations que j'organise en tant qu'ergothérapeute (il y a une fête collective une fois par mois pour célébrer tous les anniversaires).





Un rendez-vous est fixé à 14h30 dans le réfectoire pour une activité collective qui dure jusqu'à 16h00. Cette activité est préparée en fonction des envies exprimées par chacun au sein du groupe : **cuisine, création, chanson, etc.** Ce sont souvent les mêmes personnes qui viennent aux ateliers mais il est important que l'ergothérapeute nourrisse également le lien avec les personnes qui n'y participent pas. C'est la raison pour laquelle, à un certain moment, il a été décidé que l'animation de groupe n'aurait plus lieu tous les jours mais deux après-midis par semaine, de manière à dégager du temps pour les personnes qui ne souhaitent pas participer aux ateliers collectifs. Lorsqu'il n'y a pas d'animation de groupe, cela ne signifie pas qu'il ne se passe rien pour ceux qui sont « accros » au collectif ! Des activités sont proposées comme par exemple des jeux de société, des puzzles, etc.

Le temps dégagé pour les rencontres individuelles permet de travailler à atteindre les objectifs déterminés pour chaque personne.

Je prends l'exemple d'une dame atteinte de la maladie de Parkinson, dame à la fois très autonome (capable de choisir pour elle-même) et très indépendante (capable de se mobiliser, d'agir par elle-même). Suite à une chute, cette personne s'est retrouvée très dépendante.

L'objectif déterminé avec cette personne était de parvenir à marcher à nouveau, en toute sécurité. L'accompagnement individuel a consisté en des exercices de marche bras dessus, bras dessous. Dès qu'il faisait beau, nous sortions pour une petite promenade. Cette personne est aujourd'hui en mesure de revenir dans le groupe pour les activités collectives.

De manière générale, l'objectif est de faire en sorte que toute personne, quel que soit le handicap qu'elle rencontre, puisse s'y retrouver dans son environnement.

Il faut ajouter à ces différentes tâches d'une journée-type la préparation des animations collectives ainsi que le travail de

recherche. Par ailleurs, nous organisons également chaque année des activités ponctuelles :

- un marché de Noël avec les productions des ateliers ;
- les enfants de l'école voisine viennent fêter le Carnaval à la résidence. Ils sont déguisés et proposent des chants aux résidents ;
- des petites escapades au marché d'Arlon au mois de juillet ;
- des activités de jardinage et de plantation de fleurs pour garnir la terrasse de la résidence avec des jardinières. Cette activité rythmée par les saisons est importante pour les personnes désorientées par exemple.

Ce sont des « événements » qui permettent le «décloisonnement» par la rencontre intergénérationnelle, le fait d'aller vers l'extérieur ou d'amener l'extérieur à la résidence.

• Est-ce un boulot autonome ? D'équipe ?
J'ai beaucoup d'autonomie dans mes démarches et dans la prise en charge des résidents. Toutefois, il y a des comptes rendus à établir et à partager avec le reste de l'équipe. C'est typiquement un métier qui s'exerce au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire.

• Quelles sont les implications d'un tel métier sur la vie personnelle ?
C'est un métier très prenant au niveau émotionnel. Au niveau psychologique, il n'est pas facile d'être confrontée à la souffrance au quotidien. Au départ, ce qui m'était particulièrement difficile, c'était la mort mais j'ai réussi, en quelque sorte, à l'apprivoiser à force de la côtoyer. Il est inévitable que cela renvoie à la question de sa propre fin ou de celle de ses proches. Personnellement, je pense que l'idéal est de pouvoir vieillir chez soi et non en maison de repos, mais cela suppose de préparer cette phase de sa vie. Il faut anticiper et adapter sa propre maison à son vieillissement. Ce travail d'adaptation d'un lieu au vieillissement de la personne qui l'habite peut également être le rôle de l'ergothérapeute.
Je tiens tout de même à dire que c'est un métier qui rend fort et joyeux par l'utilité qu'il représente pour certaines personnes. Les mercis, les sourires, tous les petits gestes de gratitude sont des retours essentiels.

• Votre formation de base vous a-t-elle bien préparée à exercer ce métier ?
La formation d'ergothérapeute (Bachelier en Ergothérapie, dispensé par les Hautes Ecoles) est intéressante et les trois années d'études sont tout à fait nécessaires mais l'apprentissage réel se fait sur le terrain. Ce métier ne permet pas à celui qui l'exerce de se reposer sur ses acquis car les techniques évoluent sans cesse et il faut pouvoir rester au courant de ce qui existe pour proposer les solutions les plus respectueuses possibles de la personne. Il me semble également important de demeurer toujours prêt à interroger ses propres pratiques.

• Quelles sont les aptitudes personnelles les plus importantes pour exercer ce métier ?
Ce métier requiert des **qualités humaines essentielles comme la patience, le dynamisme et la douceur tout à la fois, la créativité** dans l'analyse des situations problèmes.
Il ne faut pas avoir peur du toucher et d'entrer parfois dans l'intimité de la personne. Il faut être très sensible aux aspects sensoriels. Avec des personnes désorientées par exemple, il est très important, pour la réminiscence, de travailler sur les 5 sens. Dans cette perspective, nous nourrissons, dans notre résidence, un projet de transformer l'espace « salon » en espace multisensoriel pour créer un endroit sécurisé propice à la réminiscence.
Il faut **être capable d'observer**, de déceler dans la finesse et la subtilité les choses qui ne sont pas dites.
Je pense qu'il est important qu'une personne qui se destine à ces études soit d'abord allée sur le terrain et ait observé en quoi consiste ce métier.

• Qu'est-ce qui vous a motivée à travailler dans ce domaine ?
Sans aucun doute, c'est le caractère relationnel de ce métier qui m'a orientée vers l'ergothérapie. J'aime le contact humain.
L'ergothérapie est le métier que j'ai appris au cours de mes études mais je ne l'ai pas pratiqué pendant des années et c'est pour moi aujourd'hui une profession réapprivoisée, vers laquelle je suis revenue après une heureuse réflexion.

• Quels conseils pourriez-vous donner à quelqu'un qui souhaite exercer ce métier ? Tout d'abord, je féliciterais cette personne d'avoir choisi de travailler pour le bien-être des personnes qui en ont besoin, de faire le choix d'un métier d'aide. Ensuite, je lui conseillerais de s'accrocher parce que ce n'est pas une vocation de tout repos et il y a des moments très forts à surmonter. Mais il y a surtout de belles rencontres.
Je recommanderais à cette personne de rester elle-même sans jamais avoir peur de se remettre en question. C'est un beau métier. Un métier de qualité.

Contact

CEFo Arlon
Rue Diekirch, 38
Espace Didier - 6700 Arlon
Tél. : 063/670 332 - Fax : 063/670 295
Email : carrefouremploiformation.arlon@forem.be
Le lundi de 13h30 à 16h00, le mardi de 13h30 à 16h00, le mercredi de 13h30 à 16h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30, le vendredi, uniquement par téléphone ou sur rendez-vous.

CEFo Marche-en-Famenne
Rue Victor Libert 1 - 6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/245 861 - Fax : 084/245 899
Email : carrefouremploiformation.marche@forem.be
Le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00.

L'Asinerie de l'Ô.

L'ASBL L'Asinerie de l'Ô est une structure active grâce au travail de professionnels, de volontaires et de partenaires. L'âne est au centre du fonctionnement de l'institution. Les activités proposées se veulent être durables, sociales, culturelles, didactiques et proches de l'environnement. Le tout public s'y retrouve. Les enfants en stage durant les vacances scolaires croisent des personnes adultes handicapées, des jeunes en plan de réinsertion socio-professionnelle ou encore des familles. Le tout rassemblé autour de valeurs communes…

Nous rencontrons Maithé SONDAG, Directrice de L'Asinerie de l'Ô.


©Province de Luxembourg

Les volontaires ont une grande place dans la vie de l'Asinerie ?
Oui, en effet ! Si nous pouvons fêter nos 12 années, c'est avant tout grâce à eux. Ils s'occupent de beaucoup de choses, notamment des animations et des activités régulières. Les animateurs présents pendant les vacances scolaires (13 à 14 par semaine) sont tous volontaires. Nous avons souvent aussi des stagiaires qui viennent d'abord dans le cadre de leurs études et ensuite à titre volontaire, hors du cadre scolaire, renforcer l'équipe.
Au niveau de la gestion, nous avons le souci de rendre l'encadrement coopératif. Avant les stages à proprement parler, des réunions de préparation sont organisées. Les thèmes sont choisis par toute l'équipe d'animation en concertation avec les professionnels de la maison. C'est important pour l'état d'esprit et l'implication qu'ils auront par rapport aux projets. Cette phase-là se passe souvent en janvier-février. Par la suite, nous les revoyons en avril pour une réunion d'équipe basée plus sur les aspects administratifs. On évoque le règlement d'ordre intérieur, les conventions de volontariat, les formations avec les ânes, le projet pédagogique, etc. Enfin, en juin, nous procédons à la répartition des équipes et à l'établissement du planning.
En élaborant ce planning, une attention particulière est portée à la variété des activités. D'une part, une moitié du temps, nous la passons uniquement avec les ânes. Ensuite, l'autre moitié est dédiée aux animations à thèmes divers. C'est la deuxième année que nous essayons d'impliquer les animateurs volontaires dans la réflexion des thèmes de stages. Je vois que cela permet de souder davantage les personnes. Nous accueillons aussi huit volontaires du SVI (Service Volontaire International) pendant deux semaines.
Nous répondons aux normes de l'ONE. Au niveau des formations, il est important d'avoir un coordinateur sur place pour encadrer les huit volontaires étrangers dans les groupes. Le côté passionnant de l'expérience se situe évidemment dans les échanges avec ces jeunes. Ils partagent des mots de vocabulaires, leur culture, la cuisine, l'histoire, etc.

Selon vous, en quoi les volontaires sont-ils motivés à venir à l'Asinerie ?
C'est un ensemble de choses. C'est un état d'esprit. Pendant la période estivale, tous les vendredis en fin de journée, nous prenons le temps pour un moment convivial. Les volontaires sont défrayés également, cela se fait suivant une grille quantitative et qualitative que nous avons établie.
Nous essayons de mêler convivialité, boulot valorisant et reconnaissance. Les animateurs s'occupant d'enfants pendant les vacances d'été travaillent en moyenne de deux à trois semaines. Certains font jusqu'à huit semaines… On veut avant tout travailler sur l'intégration et l'implication totales de tous. L'état d'esprit collectif et le respect de chacun sont nos principes fondamentaux. Souvent, les volontaires arrivent à l'âge de 16 ans, lorsqu'ils sont encore étudiants. Par la suite, les changements de vie font que l'engagement n'est plus le même. On compte encore quelques enseignants qui sont disponibles durant les vacances et qui viennent animer pendant quelques semaines. On remarque que dans les animés, certains qui ont entre 13 et 16 ans commencent à s'intéresser au statut d'animateur. En fonction de leur caractère et de leurs envies, on les dirige vers le groupe adéquat : tout d'abord comme aide-animateur et ensuite, ils peuvent prendre de plus en plus de responsabilités.
Au niveau professionnel, nous employons quatre équivalents temps plein. Il y a la Directrice qui coordonne et qui gère les ressources humaines, deux animateurs et un formateur. Il faut aussi savoir que deux familles vivent sur le site et gèrent les animaux. En fonction des événements, les surveillances se font 24h/24 lorsque, par exemple, une ânesse doit mettre bas…
Sinon, une personne volontaire vient deux jours par semaine pour effectuer des travaux administratifs. Elle fait du rangement, du classement et un peu de comptabilité. Sinon évidemment les administrateurs et les membres de l'Assemblée Générale sont eux aussi bénévoles.


©Province de Luxembourg


©Province de Luxembourg

Pour ce qui est des stages, vous avez déjà beaucoup de demandes pour les vacances estivales ?
On n'en manque pas en effet. C'est une grosse période pour nous. Les mois de juillet et d'août sont intenses. On s'adapte aux demandes des parents avec désormais la possibilité de bénéficier d'une garderie. Au niveau des âges, nous avons débuté avec des enfants âgés de 4 à 12 ans. Après un sondage, des stages pour les enfants à partir de 2 ans et demi, à condition qu'ils soient propres, sont proposés. Cela a nécessité quelques aménagements… Sinon, nous organisons aussi des stages en périodes de fin d'année avec une vingtaine d'enfants, ou parfois durant les vacances de Carnaval et de Toussaint. Je dirais que nous tournons autour des 60 enfants par semaine durant ces périodes. Lors des grandes vacances, on est autour d'une centaine par semaine. Chaque groupe dispose de son espace. Le site permet de bien les éparpiller. Les parents sont toujours surpris d'apprendre qu'autant d'enfants sont présents…
Nous avons aussi une activité d'« *Asino-médiation* ». Ce sont des séances qui visent la relaxation et aident à développer l'équilibre et la responsabilisation. Elles se donnent uniquement avec des professionnels. Nous adaptons les séances en fonction du public. Les bénéficiaires sont des personnes adultes ou des enfants porteurs de handicaps mentaux et/ou physiques. Il y a aussi des autistes et des caractériels. Avec les personnes tétraplégiques, nous proposons plutôt de l'attelage avec la calèche adaptée pour accueillir des chaises roulantes. Cela leur permet d'être en contact avec l'animal et aussi de mener l'attelage. Les ânes permettent facilement cet exercice alors qu'avec les chevaux, c'est bien plus complexe. L'éducateur a alors plus un rôle de modérateur et mettra la personne en confiance.
Nous offrons aussi la possibilité de se former aux techniques du maraîchage. Cette action est menée en coopération avec la Toupie qui est une Entreprise de Formation par le Travail (EFT) d'Arlon. Les conditions pour participer aux ateliers sont d'être au maximum titulaire d'un CESI, peu qualifié, chômeur de longue durée. C'est une formation à raison de 35 heures par semaine, durant 7 mois. Nous occupons une équipe de 8 personnes adultes, parfois porteuses de handicaps.
Depuis trois ans, une personne légèrement handicapée vient donner de son temps bénévolement, trois jours par semaine. La première année, nous l'avons encadrée de manière individuelle et à présent, elle travaille de manière autonome. Il a fallu du temps au début, mais maintenant, elle se débrouille très bien. Par contre si on change un peu la structuration, elle devient anxieuse et s'adapte difficilement. Il est important d'encourager la personne et de préserver son estime de soi. Nous avons beaucoup de demandes de ce type, malheureusement nous ne savons pas accueillir tout le monde… On préfère privilégier un encadrement de qualité.

Des volontaires se gèrent-ils différemment des personnes salariées ?
Je trouve qu'un volontaire permet plus de flexibilité. Par contre, un employé, on peut se permettre de lui confier plus de responsabilités. Il doit garantir aussi les objectifs de la structure et doit assumer son statut de responsable référent. On entame avec lui un travail de réflexion sur le fonctionnement, le projet pédagogique. Son engagement

se fait sur le long terme. Il a aussi un rôle de supervision. Mais on garde l'état d'esprit de coopération. Chacun a ses compétences, on se fait confiance et tout le monde trouve sa place.
Ainsi, pour ce qui est de l' « *Asino-médiation* », nous avons un animateur spécialement formé et il n'y a que lui, par exemple, qui donne ses ateliers. Pour ma part, je me veux très présente, disponible et flexible.

L'état d'esprit volontaire, c'est important ?
Dans l'associatif, on a l'habitude de dire qu'on ne compte pas ses heures et le temps de travail est élastique. C'est un peu ça l'état d'esprit volontaire… Cela dit, j'essaye d'éviter les abus vis-à-vis du personnel et de respecter leur vie privée. Maintenant choisir de travailler ici ne se fait pas par hasard. Cela leur arrive de venir donner un coup de main bénévolement… Le management participatif demande de se responsabiliser et de s'impliquer. Lors de recrutement de personnel, nous sommes particulièrement attentifs aux valeurs véhiculées par la personne. Alors le premier critère « malheureusement », ce sont les passeports APE. Ensuite, viennent les diplômes de la personne, ensuite les valeurs et les capacités relationnelles. Essentiel aussi pour nous, les rapports aux animaux. En fin de sélection, nous organisons une partie pratique avec les ânes et les derniers candidats et cela s'avère être très révélateur. L'âne est un animal canalisateur d'énergie. On a la chance ici d'avoir un troupeau très calme et paisible. Donc on ne s'occupe pas de l'âne mais bien des groupes de participants.

Pour revenir au maraîchage, vous avez développé une nouvelle initiative « La corbeille partagée ».
Oui, donc Yves, formateur à temps plein pour La Toupie, travaille la terre avec un âne. Nous avons développé le panier, type AMAP, cela vient de France. L'Association **pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** (AMAP) est un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale (généralement une ferme), débouchant sur un partage régulier de récolte (le plus souvent hebdomadaire) composée des produits de la ferme. L'AMAP est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie (la « saison »). Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilité du consommateur ; il représente une forme de circuit court de distribution. Chez nous, les consommateurs s'engagent sur 24 semaines et le panier coûte 14 €. On ne sait jamais ce que l'on va trouver dans son panier. Les quantités varient en fonction de la météo et donc des récoltes. On ne vend que ce que l'on produit. On ne trouvera donc pas de citron ou d'orange par exemple. En tous cas, tout est certifié bio… Sur les 24 semaines, nous organisons 6 ateliers.

Cela a du succès, même en zone rurale ?
Oui, car il faut du temps pour faire son jardin. Un tiers des personnes qui possèdent un jardin ne cultivent pas, ce n'est pas dans leur priorité. Par contre, de plus en plus, les gens aiment manger local et bio. C'est aussi important de manger des produits de saison. Les gens découvrent aussi des légumes oubliés. Il y a un blog où l'on donne des recettes et des conseils en fonction des légumes.
L'Asinerie de l'Ô, c'est avant tout une philosophie et une dynamique citoyenne tournée vers l'échange. On y donne du temps, de l'investissement personnel et du sens à l'action menée.


©Province de Luxembourg


©Province de Luxembourg

Contact

Asinerie de l'Ô ASBL
Rue du Bua ,26a
6723 Habay-la-Vieille.
Tél. : 063/433 800
Internet : www.asinerie.be

Repas en collectivité : équilibre et qualité au menu en province de Luxembourg

Focus sur le travail d'accompagnement d'institutions provinciales et d'écoles communales par le Service Prévention-Santé.

Pourquoi s'intéresser à l'équilibre des repas en collectivité ?



© mertcan - Fotolia.com

Depuis quelques années, une attention toujours plus grande est portée à la qualité de l'alimentation dans les cantines.
En effet, nos organisations et nos structures familiales ont beaucoup évolué.
Le rythme de vie change, les parents travaillent, le temps consacré au repas et à sa préparation diminue, au profit de repas plus faciles, rapides à préparer et à consommer.
Le repas présenté à la cantine est donc devenu pour un nombre croissant d'enfants, LE repas complet de la journée.
Un nouveau rôle est donc attribué aux cantines : celui d'éducateur au goût et à l'équilibre alimentaire. La nécessité de porter une attention de plus en plus grande à la qualité et à la quantité des aliments présentés est devenu primordial.

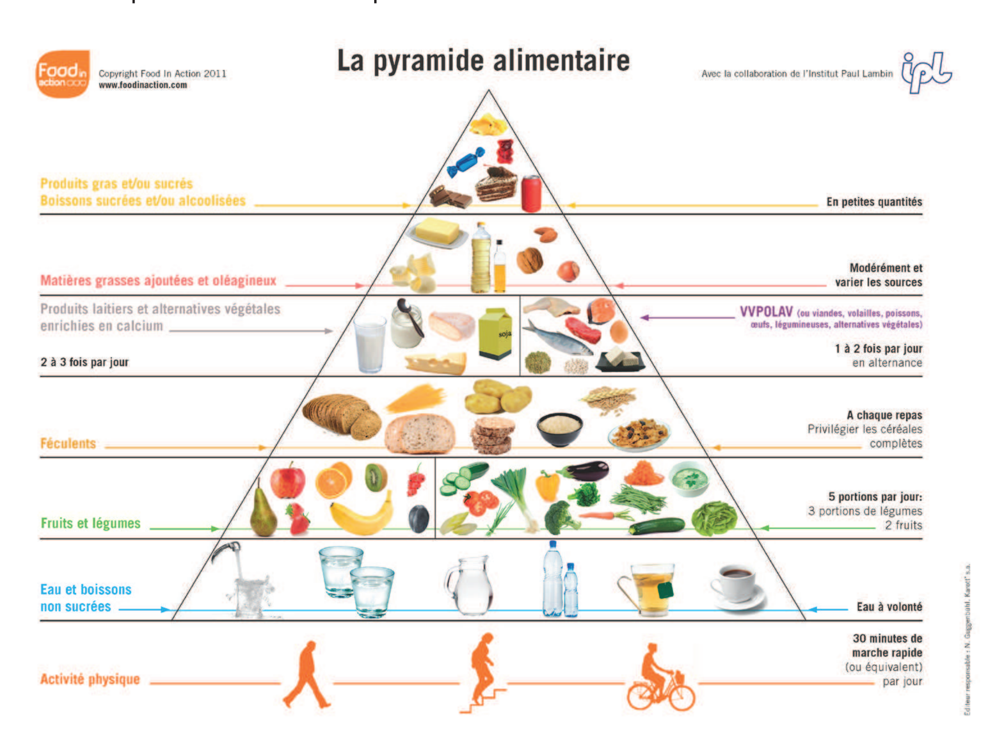
De plus, la prévalence de l'obésité ayant atteint des chiffres préoccupants, nous nous sommes questionnés quant aux améliorations possibles. Deux éléments sont à mettre en exergue, à savoir :

- des apports proportionnellement trop importants en sucres (glucides) et en graisses (lipides),
- des quantités non adaptées.

L'équilibre alimentaire prend également tout son sens quand on sait que l'alimentation joue un rôle important sur la santé et notamment dans la prévention de certains cancers et des maladies chroniques. S'assurer d'un bon équilibre entre nutriments (glucides, lipides et protéines) et un apport adéquat en vitamines et minéraux est donc indispensable afin d'assurer une croissance harmonieuse à nos enfants.

Les menus établis dans les cantines doivent donc tenir compte des différents besoins nutritionnels. Ils visent à couvrir les besoins en eau, à respecter les proportions en nutriments, à varier les aliments et à proposer des quantités adéquates. La pyramide alimentaire reprise ci-dessous, laquelle émane de « Food in Action 2011 » et qui fut réalisée en collaboration avec le Département Diététique de l'Institut Paul LAMBIN, illustre bien la proportionnalité des besoins.

Cette nouvelle approche de la consommation alimentaire dans les cantines entraîne les collectivités à devenir davantage soucieuse de la santé des enfants, des besoins nutritionnels et de l'environnement. La nourriture n'est plus perçue comme de simples ingestas (matières alimentaires introduites dans l'organisme) mais participe aux apprentissages : elle nous donne l'énergie nécessaire à l'attention en classe, au bon fonctionnement de la mémorisation et des mécanismes moteurs, psychologiques et intellectuels.



Le défi de proposer une meilleure alimentation dans les collectivités de la province de Luxembourg est lancé !

Dans la lignée du Plan National Nutrition Santé (PNNS-B) et du cahier spécial des charges publié en 2012, par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) en collaboration avec les Hautes Ecoles francophones de Diététique, le Service Prévention-Santé de la Province de Luxembourg propose aux institutions provinciales et aux écoles communales un accompagnement dans l'équilibre nutritionnel de leurs menus.

En effet, une des missions du Service Prévention-Santé consiste à informer et sensibiliser la population à l'importance d'adopter un mode de vie sain. L'alimentation équilibrée est un déterminant de santé important. Des études nous ont permis de mettre en évidence les comportements de santé des jeunes mais aussi l'importance de mettre en place des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge. Il s'agit donc de proposer à ces futurs adultes des repas savoureux et équilibrés mais également de les sensibiliser aux impacts positifs d'une alimentation saine et goûteuse.

Le projet d'accompagnement des collectivités s'inscrit donc dans une démarche provinciale et communautaire mais également dans une démarche globale d'éducation pour la santé. En effet, l'environnement dans lequel évolue le jeune a toute son importance pour favoriser l'adoption de comportements de vie sains. S'intéresser au contexte des repas dans les cantines prend, dès lors, tout son sens.



Un accompagnement pour plus d'équilibre !

Notre intervention propose une collaboration sur le long terme. Au départ d'une demande ciblée sur l'analyse des menus, l'idée évolue pour aboutir à une réflexion globale sur l'équilibre alimentaire : Qu'est-ce que l'alimentation équilibrée ? Comment intégrer toutes ces notions dans les menus de manière pratique et réalisable quotidiennement ?

Pour y parvenir, une série d'objectifs sont mis en avant :

- l'amélioration de la qualité des repas d'un point de vue qualitatif et quantitatif,
- la formation du personnel de cuisine sur les notions d'alimentation équilibrée,
- la mise en place d'actions pour promouvoir l'éducation au goût,
- l'information des éducateurs, des parents et de la direction tout en encourageant leur participation.

Cette collaboration permet d'offrir un soutien à l'établissement et de créer des synergies entre les enfants/adolescents, les parents, le personnel de cuisine, la direction,...
Au départ d'une demande ciblant les cuisiniers, nous espérons susciter la réflexion et la participation d'un maximum d'intervenants afin que ces actions deviennent des projets d'établissement.

La découverte de nouvelles saveurs, de nouvelles textures peut donner envie aux enfants de transmettre ces sensations, ces goûts nouveaux à la table familiale. Le rôle des parents reste quant à lui inchangé. Le milieu familial est primordial pour aider l'enfant dans son développement, en adoptant lui aussi des attitudes alimentaires saines et appropriées. Mais ne l'oublions pas : le milieu d'accueil (scolaire ou non) est essentiel. Le personnel des collectivités (cuisiniers, éducateurs, direction, ...) a un rôle « d'éducateur alimentaire » à jouer, en proposant des menus correspondant aux besoins nutritionnels des jeunes, en gardant un plaisir gustatif, un plaisir de la table et une convivialité autour des repas.

Contact

Service provincial Social et Santé
Observatoire de la Santé
Coralie HOFFMAN
Rue de la Station, 49
6900 MARLOIE
Tél. : 084/31 05 05
Email : obs.sante@province.luxembourg.be
Internet : www.province.luxembourg.be

Sex in Fest

Campagne de lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles chez les ados et les jeunes adultes de la province de Luxembourg en milieux festifs



Suite à différents constats faits auprès des jeunes (manque de connaissance des modes de transmission des IST, non utilisation du préservatif, etc.), les différents partenaires ci-dessous se sont mobilisés pour agir ! Il y a 7 ans débutait ce projet **de stands d'informations et de prévention du Sida et des autres IST dans les festivals de la province de Luxembourg**. Ces stands sont **tenus par des jeunes bénévoles préalablement formés** et encadrés par des professionnels. Chaque bénévole se trouvant sur le stand suit une formation d'une journée, donnée par la Plate-forme Prévention sida et Sid'aids Migrant. Lors de cette journée, les jeunes reçoivent une formation théorique, apprennent à gérer un stand et à travailler en équipe. Ils se familiarisent avec le matériel et rencontrent le personnel qui les encadrera lors de l'évènement.
De cette manière, la sensibilisation est réalisée par la stratégie dite de l'éducation par les pairs.

Objectifs :

- Valoriser chez les jeunes une attitude de vigilance vis-à-vis des IST et maintenir une « conscience de fond ».
- Informer les jeunes des risques, des moyens de prévention et des traitements des infections.
- Informer les jeunes de manière générale sur la vie affective et sexuelle et sur les réflexes à avoir en cas de rapports sexuels non protégés.
- Maintenir informés les jeunes bénévoles et les professionnels des évolutions diagnostiques, thérapeutiques et des moyens de prévention et de lutte contre les IST.
- Sensibiliser les organisateurs à l'importance d'une démarche de sensibilisation aux IST dans leurs évènements.
- Favoriser chez les jeunes l'utilisation du préservatif, et contribuer à lever les tabous et à banaliser l'usage du préservatif auprès des jeunes.

En province de Luxembourg, depuis 2007, le dialogue est donc ouvert… dans les festivals. Les bénévoles, au travers du stand, d'outils d'informations et d'animations ludiques et créatives, vont à la rencontre des festivaliers, parlent, échangent, questionnent, informent sur les risques, les moyens de prévention et les traitements des IST et du Sida.

En 2010, les partenaires ont nourri le souhait de faire participer un groupe d'étudiants en section artistique à la création d'un logo. Suite à cette participation, le projet a été baptisé « Sex in Fest » et possède son propre logo.

Précédemment, le stand Sex in Fest était présent sur 4 festivals de la province. Le projet en compte désormais un de plus. Le stand informera les festivaliers lors de **5 évènements** : le Melrock Festival (Melreux) le 8 juin ; le Baudet'stival (Bertrix) les 11, 12 et 13 juillet ; le Donkey Rock Festival (Sélange) les 8, 9 et 10 août ; le « Borqtour » (Saint-Hubert) les 15 et 16 août et le « Ward'in Rock Festival » (Bastogne) les 5 et 6 septembre.

Cette action est soutenue par la Province de Luxembourg et plus particulièrement par Madame Nathalie HEYARD, Députée provinciale en charge du Service provincial Social et Santé et Présidente du CLPS Luxembourg.

Un partenariat entre :
le Centre Local de Promotion de la Santé du Luxembourg, la Plate-Forme Prévention Sida, l'AMO Média-Jeunes, l'AMO Inter'actions, les Maisons des Jeunes de Bastogne, Libramont, Marche et Saint-Hubert, les Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes d'Arlon, de Marche et Libramont, le Centre de Planning et de Consultations Familiales et Conjugales de Bastogne et Arlon, le Centre de Planning Familial pluraliste de Libramont.

Contact

CLPS Luxembourg
Tél. : 084/310 504

Journée du Handicap : Ensemble avec nos différences

Afin de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées, une Journée Internationale des Personnes Handicapées a été proclamée, en 1992, par les Nations-Unies, en date **du 3 décembre**.
Cette journée mondiale est par ailleurs l'occasion idéale de réaffirmer certains principes de base, trop souvent oubliés : "*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits*". Le respect de cette dignité due à chaque personne, valide ou non, implique la reconnaissance de droits fondamentaux comme l'éducation ou l'accès au travail.
La Direction Handicap et Actions en Milieu Ouvert (DHAMO) de la Province de Luxembourg, en collaboration avec le Centre d'Expression et de Créativité de la Maison de la Culture d'Arlon (CEC) et la Cellule Article 27 Sud-Luxembourg, vous invitent à modifier le regard que nous portons sur les personnes handicapées en vous proposant un programme dynamique, inventif et interactif.

Programme complet du 3 décembre 2014

Matinée : Le handicap en immersion
9h30 – 12h00 : ateliers de sensibilisation à destination des étudiants.

Atelier surdité : initiation à la langue des signes, parcours d'immersion avec casque, historique de la surdité.
Atelier malvoyance : démonstration des logiciels adaptés aux malvoyants, parcours dans le noir.
Atelier vidéo : diffusion des vidéos « Regards croisés sur l'autisme » et « SAHMO, un parcours de vie ».

Après-midi : Présentation des réalisations des ateliers du CEC

14h00 – 16h00 :
Chaque atelier (BD, art plastique, photo, etc) présentera ses réalisations autour de la thématique du handicap. Les réalisations ont été élaborées suite à une rencontre avec différents bénéficiaires des services du DHAMO. Un moment d'échange entre les membres des ateliers et les bénéficiaires des services aura également lieu.

Avant-soirée : Le DHAMO fait la fête au « grand théâtre » - Pour assister à l'avant-soirée, veuillez-vous inscrire en contactant le DHAMO.

17h00 : *Diffusion de la vidéo « SAHMO, un parcours de vie »*
Cette vidéo met en exergue les parcours de vie d'un accompagnement. Les thématiques de la parentalité, de la vie de couple, de l'insertion professionnelle ainsi que du vieillissement de la personne handicapée sont abordées à travers différents portraits.

17h30 : *Présentation de la pièce « Cris et toussotements… » mise en scène par Jean-Marc BARTHÉLEMY* avec la troupe théâtrale du SAHMO *« Les Arlonais du bout du monde »*.
Depuis la naissance, nous passons entre ses mains. Crachotements, toussotements, bobos et maladies diverses, nous lui confions tout. Le médecin, puisqu'il faut le nommer, fait partie intégrante de notre vie. Dès lors... pourquoi ne pas en rire ?

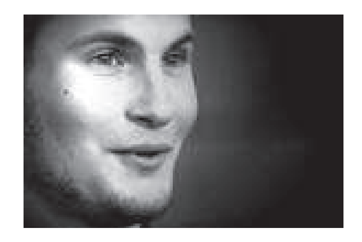
Entre médecins déjantés et patients singuliers, entre oculistes iconoclastes et myopes peu banals, voici une petite plongée dans l'univers parfois bien risible de notre petite santé, qui navigue dans le monde curieux des blouses blanches.





18h00 : *Concert de clôture par la chorale « Sahmrock » avec comme chef d'orchestre Jacques BRICK.*
Le répertoire pop-rock revu et corrigé par la chorale du DHAMO.

18h30 : *Drink de clôture et vernissage de l'expo « Ensemble avec nos différences ».*
Exposition reprenant des portraits photos de jeunes autistes pris sur le vif par le photographe Thibaut PENING, des œuvres de la Haute Ecole Robert Shuman traitant de l'autisme ainsi que les œuvres des ateliers du CEC. L'exposition sera visible durant 10 jours.







Contact



DHAMO
30, rue Zénobe Gramme
6700 Arlon
Tél. : 063/212 407
Email : sahmo@province.luxembourg.be



Nouvelle loi pour la protection juridique des personnes avec un handicap



Lors des Commissions Subrégionales AWIPH à Bertrix ce 2 juin, François-Joseph WARLET, Juge de Paix, a exposé les principales lignes directrices de cette loi qui va considérablement modifier l'approche de la protection qui doit être apportée à la personne vulnérable en raison de sa déficience intellectuelle, de sa maladie mentale ou des troubles cognitifs dus à son âge.

Les personnes vulnérabilisées par le handicap, la maladie ou certains troubles mentaux, ont droit à une protection adaptée afin d'être assistées ou représentées pour l'accomplissement des actes de gestion de leurs biens ou de leur personne.
Largement inspiré de sources normatives supranationales (Conseil des Ministres de l'Europe, O.N.U.), le législateur fédéral a complètement modifié les statuts de protection actuellement en vigueur, par une **loi** du 17 mars 2013 (M.B. 14 juin 2013) ***"réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine"***.
Cette loi entrera **en vigueur le 1er septembre 2014**.

Cette nouvelle loi abroge les anciens statuts que sont la minorité prolongée, l'interdiction, le conseil judiciaire et même l'administration provisoire de biens. Outre une protection extrajudiciaire, elle institue deux nouveaux statuts de protection judiciaire qui viendront les remplacer : il sera désormais question de la **protection de la personne et de la protection des biens**.
Et ces deux nouveaux statuts peuvent être cumulatifs pour une même personne protégée.
Juge de proximité, c'est le Juge de Paix qui sera l'acteur principal de la mise en œuvre de la nouvelle loi.

Des grands principes directeurs de la nouvelle loi, on peut retenir :

1. Une distinction nette opérée entre les statuts du **majeur** et du **mineur**.
2. Une distinction entre la **personne** et la gestion des **biens**.
3. Une revalorisation de la **personne de confiance**.
4. Une meilleure **association de la personne protégée** au processus décisionnel.
5. La préférence donnée à l'**assistance** plutôt qu'à la représentation.

Les axes de la loi sont quant à eux :

1. La protection extrajudiciaire
   Il s'agit d'une protection qui, basée sur un système de représentation, ne concerne que les questions d'ordre patrimonial. Fondé sur les règles du mandat, ce type de protection échappe a priori au contrôle du judiciaire.
2. La protection judiciaire
   a. La protection de la personne
   b. La protection des biens.

Principe de base

Une protection du majeur vulnérable ne peut s'élaborer que de manière conforme à la dignité humaine en respectant les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

"Le majeur qui, en raison de son état de santé, est totalement ou partiellement hors d'état d'assumer lui-même, comme il se doit, sans assistance ou autre mesure de protection, fut-ce temporairement, la gestion de ses intérêts patrimoniaux ou non patrimoniaux, peut être placé sous protection si et dans la mesure où la protection de ses intérêts le nécessite."

L'article 488/1, al. 1er du Code civil circonscrit l'inaptitude et les possibilités de protection qu'elle permet le cas échéant :
Il s'agit bien de mettre en évidence la prééminence de la notion de CAPACITÉ et les principes de SUBSIDIARITÉ et de PROPORTIONNALITÉ que doit respecter une mesure de protection.

Bien sûr, le texte de la loi nouvelle est bien trop long et… complexe pour qu'en quelques lignes, toutes ses particularités puissent ici être mises en évidence.

Epinglons toutefois que, désormais, le certificat médical circonstancié qui doit être joint à une requête sollicitant une protection judiciaire de la personne ou des biens, devra comporter beaucoup plus de détails que ce qui est actuellement exigé dans le cadre d'une demande d'administration provisoire de biens ou de minorité prolongée.
Il devra notamment y être fait mention de la situation de la personne à protéger par rapport à la « C.I.F. » (Classification Internationale du Fonctionnement et du handicap de l'O.M.S.).

On peut craindre une indigence des moyens mis à la disposition des différents intervenants qui devront pratiquer la nouvelle loi… Mais assurément les objectifs déclarés vont permettre une bien meilleure prise en compte de toutes les aptitudes des personnes vulnérables ou fragilisées : ce sera le temps de la « CAPACITE PROTEGEE ».

Définition juridique :
Qu'est-ce que la capacité ?

La **capacité** est l'aptitude définie par la Loi de conclure un acte juridique valable ayant pour conséquence d'engager la responsabilité de celui qui le souscrit dans le cas où il n'exécuterait pas les obligations mises à sa charge par le contrat et qui, en conséquence, engage son patrimoine.
L'adjectif **"subsidiaire"** signifie "secondaire". Dans une assignation en justice, ou dans des conclusions, il s'agit d'une prétention dont l' examen par le juge n'aura lieu que dans le cas où il aura rejeté la demande présentée comme étant la demande principale.
Le principe de **proportionnalité** est un principe d'adéquation des moyens à un but recherché. Ainsi, le champ de la protection judiciaire sera gradué selon l'atteinte faite aux droits de la personne.

A LIRE



Commande par email : thomas.dabeux@anahm.be **et par téléphone au 02/247 28 11**
5 euros (frais d'envoi inclus).

Disponible en prêt au Centre de documentation du SEDS.

Contact
Province de Luxembourg - Service provincial Social Santé
Etudes et Documentation Sociales
Square Albert 1er, 1 - 6700 ARLON
Tél. : 063/212 752 - 212 298
Email : sp.social@province.luxembourg.be

L'accessible étoile


© http://www.observatoirecentreardenne.be

L'Observatoire Centre Ardenne (O.C.A.), une initiative de la Société Royale des Cercles des Naturalistes de Belgique ASBL, abrite un télescope de 600 mm d'ouverture, parmi les plus puissants de Belgique.

Six coupoles dont une, **spécialement aménagée pour les personnes à mobilité réduite.**

«L'accessible étoile», a été inaugurée le 14 mai 2014 et peut accueillir désormais des personnes présentant un handicap moteur ou mental, lourd ou léger.

Contact
Observatoire Centre Ardenne
100, Chemin de la Source 6840 GRAPFONTAINE
Tél. : 061/615 905

Handicap : comment trouver des endroits accessibles ?

Access-i est un portail d'information qui a pour mission de promouvoir l'information sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à mobilité réduite. Pour tout déplacement envisagé, la base de données disponible sur le site www.access-i.be va permettre de préparer un circuit ou séjour et de découvrir des bâtiments et des événements correspondant aux attentes.
Une multitude d'activités adaptées y est également proposée.



www.access-i.be



Salons – Foires – Animations

Samedi 19 juillet 2014
Journée CNCD 11.11.11 - Change le Monde.
Rencontres et animations dans le parc de Rossignol (Tintigny) de 10h00 à 24h00.

Contact

Centre National de Coopération au Développement
Tél. : 0474/825 073
Email : patrick.besure@cncd.be

Samedi 6 septembre 2014
Salon des associations et activités salmiennes.
De 11h00 à 18h00, dans la grande salle de l'Institut du Sacré Cœur de Vielsalm.

Contact

Agence de Développement Local de Vielsalm
Tél. : 080/338 808
Email : adlvielsalm@gmail.com

Vendredi 19 septembre 2014
Solidarlon 2014.
Salon du Social au Hall polyvalent d'Arlon et à la Maison de la Culture d'Arlon, de 9h00 à 19h00.

Contact

CPAS d'Arlon
Tél. : 063/230 360
Email : cpas@arlon.be

Dimanche 21 septembre 2014
Village des associations, stands en plein air à Virton.

Contact

Plan de Cohésion Sociale de Virton
Tél. : 063/440 163 – 063/440 173
Email : caroline.meynen@publilink.be

Samedi 27 septembre 2014
Fête des associations à Wellin.

Contact

Maison des Associations
Tél. : 084/380 060
Email : mdawellin@gmail.com

Conférences

Vendredi 19 septembre 2014.
Vendredi du social : Comment éviter le décrochage scolaire ?
Palais Abbatial de Saint-Hubert de 8h30 à 12h30.

Contact et inscription obligatoire
Service provincial Social et Santé
Etudes et Documentation Sociales
Tél. : 063/212 236 ou 063/212 752
Email : sp.social@province.luxembourg.be

Un centre de documentation en Sciences sociales et humaines



- Livres, revues, guides pratiques, dvd, dossiers pédagogiques, ...
- Catalogue en ligne sur **www.bibliotheques.province.luxembourg.be**
- Prêts inter-bibliothèques



Ouvert le mardi et le mercredi de 10h00 à 16h00,
le jeudi de 10h00 à 17h00
ou sur rendez-vous



Études et documentation sociales

Square Albert 1er, 1
6700 Arlon

063 21 27 52 - 063 21 22 98
063 21 22 45

sp.social@province.luxembourg.be





Wallonie



Études et documentations sociales
Square Albert 1er, 1 - 6700 ARLON
Téléphone : 063 212 752 - Fax 063 212.245
E-mail : sp.social@province.luxembourg.be

Editeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Directeur Général provincial - Place Léopold, 1 - 6700 Arlon